

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



COMMISSION
DU VIEUX PARIS

Séance plénière du 04/07/2022

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 4 juillet 2022 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunnquell, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Alexandre Labasse, M. Émile Meunier, M^{me} Caroline Poulin, M. Philippe Simon, M^{me} Karen Taieb.

Couverture : Détail de la trémie donnant sur le rez-de-chaussée du Pavillon de l’Arsenal, 1986 (Documentation Reichen & Robert / Dossier du Pavillon de l’Arsenal).

ORDRE DU JOUR

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES	
56-60, rue Nationale (13 ^e arr.)	5
18-18B et 20-26, rue Lhomond / 6-12, rue Erasme (05 ^e arr.)	9
21, boulevard Morland (04 ^e arr.)	18
PERMIS	
60, rue René Boulanger (10 ^e arr.)	26
13-15, rue Cognacq-Jay (07 ^e arr.)	35
42, rue René Boulanger (10 ^e arr.)	40
SUIVIS DE RÉOLUTIONS	
6, avenue du Mahatma Gandhi (16 ^e arr.)	47
37, rue de la Chine (20 ^e arr.)	53
AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP	
8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18 ^e arr.)	56

La séance comprend une intervention de M. Stéphane Leclec, directeur de l'Urbanisme, qui présente l'ensemble des projets en cours sur le secteur Maine-Montparnasse. Cette présentation fait suite à une demande des membres de la Commission du Vieux Paris, désireux de comprendre comment s'articulent les opérations de rénovation qui lui sont soumises.



56-60, rue Nationale (13^e arr.)

FAISABILITÉ

Rénovation lourde d'un immeuble de bureaux des années 1970

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Au 56-60, rue Nationale s'élève un ancien siège de la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF). Dans l'un des quartiers de Paris les plus remaniés dans l'entre-deux-guerres comme durant les Trente Glorieuses, le bâtiment est cependant très visible, non pas par sa hauteur - les six étages sur rez-de-chaussée sont relativement humbles par rapport aux hauteurs avoisinantes -, mais par sa silhouette noire, qui se détache de la prédominance de la brique dans cette portion de la rue.

L'immeuble est l'œuvre de Jean-Claude Dondel (1904-1989), mais aussi de Pierre Lesage, architecte qui, depuis les travaux de son père Robert (1901-1972) et de son grand-père Victor (1873-1952), était très proche des



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade principale et du pignon.



Vue actuelle de l'entrée du bâtiment.



Détail du soubassement.



Vue de détail d'un des trois patios.



Vue arrière du bâtiment et des patios (© Bouchaud architectes).

mouvements et des instances du mutualisme français ; c'est à Victor Lesage et à son associé Charles Miltgen que l'on doit le Palais de la Mutualité de la rue Saint-Victor, inauguré en 1931. Pour autant, la genèse de cette construction est liée à l'agence formée par Abro et Henri Kandjian, autre duo d'architectes associant père et fils, qui a à son actif de très nombreuses réalisations parisiennes et franciliennes.

En 1969, la Fédération nationale de la Mutualité française décide de quitter son siège de la rue Desaix (15^e), immeuble ancien dont Robert Lesage avait réalisé les travaux d'aménagement, pour construire un bâtiment neuf dans le 13^e arrondissement. Partiellement comprise dans l'îlot insalubre n° 4, la rue Nationale est alors l'objet d'une des plus vastes campagnes de rénovation urbaine menées dans la capitale qui, dès 1966, a fait l'objet d'un ouvrage de référence par le sociologue Henri Coing (*Rénovation urbaine et changement social*). Au sud de la rue de Tolbiac, c'est l'opération Italie XIII qui se met en place en 1968, avec un plan d'ordonnancement conçu par Michel Holley. Jean-Claude Dondel connaît bien le quartier pour y avoir édifié le lycée Gabriel-Fauré, avenue de Choisy, une piscine dans la toute proche rue du Château-des-Rentiers ainsi qu'une école maternelle au sein de l'îlot 4. Le foncier se raréfie donc dans cette zone

en pleine désindustrialisation et c'est à la marge des secteurs de rénovation, au 56-60, rue Nationale, que le projet trouve sa place. Une opération plus importante, conduite par le jeune promoteur Christian Pellerin, était initialement prévue : la première demande d'urbanisme, déposée en 1971 par l'agence Kandjian, prévoyait ainsi la construction de 5 000 m² de bureaux. Les plans de ce permis sont signés des Kandjian, mais aussi de Jean-Claude Dondel et Pierre Lesage. L'agence Kandjian ne cosignera cependant pas les plans modificatifs de 1973 et la FNMF confie le chantier aux seuls Dondel et Lesage.

De cette association naît un bâtiment intéressant, qui tire sa force plastique de sa façade en panneaux de glace sécurit émaillé noire, le rythme rigoureux de sa trame, et un soubassement composé de piliers trapézoïdaux en béton et parés de pierre de comblanchien. À l'arrière, la même façade se prolonge, y compris autour de trois patios, qui sont caractéristiques des immeubles de bureaux des années 1970, et que l'on retrouve dans l'œuvre de Bernard Zehruss ou de Jean Ginsberg. De tailles modestes, ils apportent cependant quelques détails paysagers qui ne sont pas sans qualité. Les vues intérieures de l'époque laissent aussi deviner de belles recherches plastiques, où le bois répond à des faux-plafonds ornés de grilles métalliques. Le bâtiment n'est achevé qu'en 1977, alors que le

modernisme et son rigorisme intransigeant, dont le siège de la FNMF est un bon exemple, commencent à être remis en cause. La fédération voit plus grand encore dans les années 1980 et un projet de tour pour un nouveau siège est imaginé par Pierre Lesage au Front de Seine (tour B16), qui ne verra pas le jour.

L'immeuble est intéressé par un projet de rénovation lourde, porté par Malakoff Humanis qui, par des jeux de fusions successives, est aujourd'hui propriétaire du siège que la FNMF a quitté dans les années 1990. Des échanges, suivis par le DHAAP, entre la maîtrise d'œuvre actuelle et l'architecte Pierre Lesage ont permis de faire évoluer le projet jusqu'à cette version, présentée en faisabilité à la Commission du Vieux Paris. Le projet comprenant un programme conséquent de rénovation thermique, obtenu par la dépose des façades existantes, le noir a été retenu pour que le bâtiment préserve la silhouette sombre qui lui donne son identité. La terre cuite émaillée a été choisie pour la construction des niveaux existants, quand la pierre de comblanchien du rez-de-chaussée serait simplement rénovée. Le rythme des ouvertures serait revu par la création de grandes baies, percées aléatoirement selon la trame existante. Une surélévation est également envisagée : le huitième niveau ainsi que le neuvième, à usage technique, seraient démolis, et le volume général

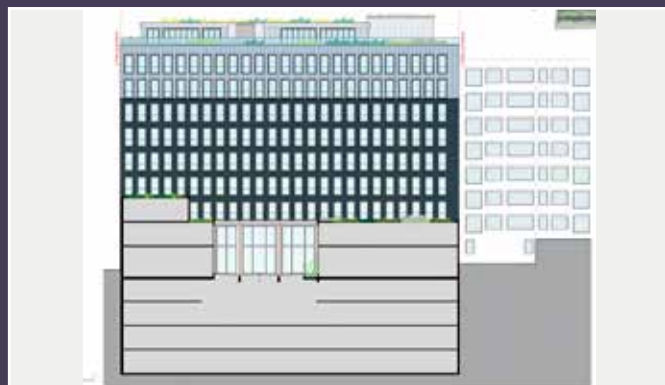
porté à R+9. Les niveaux créés ou reconstruits seraient bardés de zinc et ménageraient des terrasses accessibles côté rue ; le tout se retournerait sur le pignon droit de l'immeuble, actuellement percé de deux lignes de jours de souffrance. À l'arrière, la toiture du volume en R+1 ferait l'objet d'un traitement paysager et serait partiellement surélevée à R+2 et R+3 du côté de l'impasse qui jouxte l'immeuble. Au centre, ce volume serait démoli afin d'ouvrir le premier niveau de sous-sol par une verrière.

DISCUSSION

Corine Faugeron regrette que le projet se fonde sur la suppression du pignon. Mireille Grubert observe une architecture très affirmée, qui va perdre sa singularité ; on ne gagnera pas au change. Grégory Chaumet constate pour sa part que l'on veut remplacer une façade tramée par un puzzle. Alexandre Labasse interroge quant à lui les raisons objectives de la transformation ; est-ce l'amiante ? Quoi qu'il en soit le projet est faible. Xavier Brunnquell revient sur l'ouverture des pignons : est-ce pour empêcher de construire à côté ? Le jeu des baies aléatoires, lui, est inacceptable. Bernadette Blanchon évoque la qualité des fenêtres existantes, les stores en toile ; quant aux patios, leur transformation est antinomique avec les problématiques



Plan masse du projet (© Bouchaud architecte).



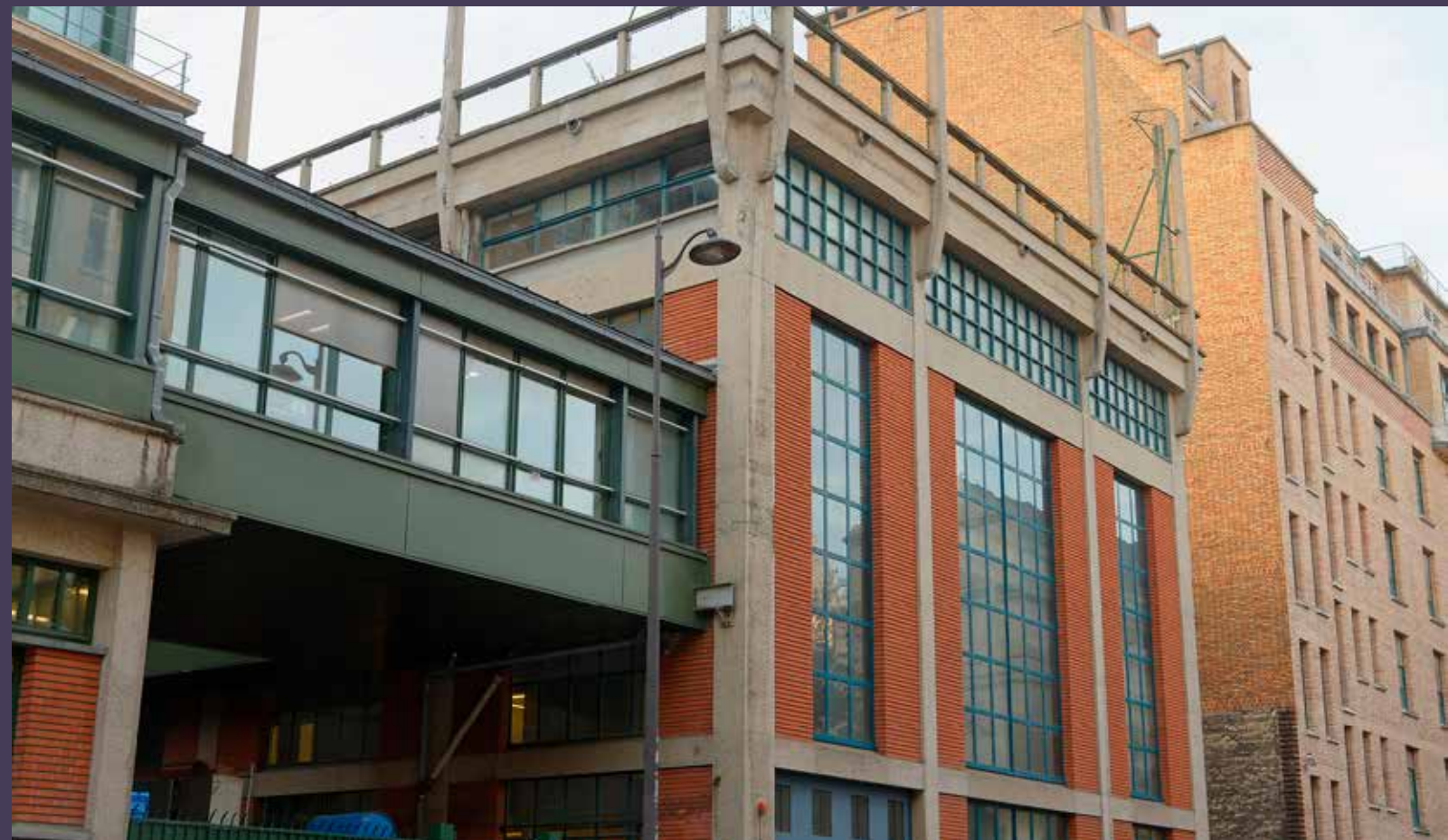
Élévation de la façade arrière, état projeté (© Bouchaud architecte).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Bouchaud architecte).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Bouchaud architecte).



environnementales, même si d'autres espaces plantés sont prévus ailleurs. Sabri Bendimerad souligne enfin l'unité du corps de bâtiment avec son attique ; le projet introduit une césure.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation du 56-60, rue Nationale. Compte tenu des qualités plastiques de l'immeuble existant (traitement chromatique de la façade, dessin du couronnement, volumétrie, patios), elle juge nécessaire leur préservation et s'oppose à un projet qui les remet systématiquement en question.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Simon Texier et Pauline Rossi, *Les Lesage. Un siècle d'architecture et d'aménagement. De Paris au Grand Paris*, Paris, Dominique Carré, 2015.
- Simon Texier et Daniel Le Couédic, *La Saga Lesage - 3 Architectes: Le Métier et La Cause*, Châteaulin, Locus Solus, 2021.
- RÉA, *Immeuble Nationale. 56/60, rue Nationale 75013 Paris. Audit historique et architectural*, avril 2022.
- Henri Coing. *Rénovation urbaine et changement social, l'îlot n°4, Paris 13^e*, Paris, Les éditions ouvrières, 1966.

18-18B et 20-26, rue Lhomond / 6-12, rue Erasme (05^e arr.)

FAISABILITÉ

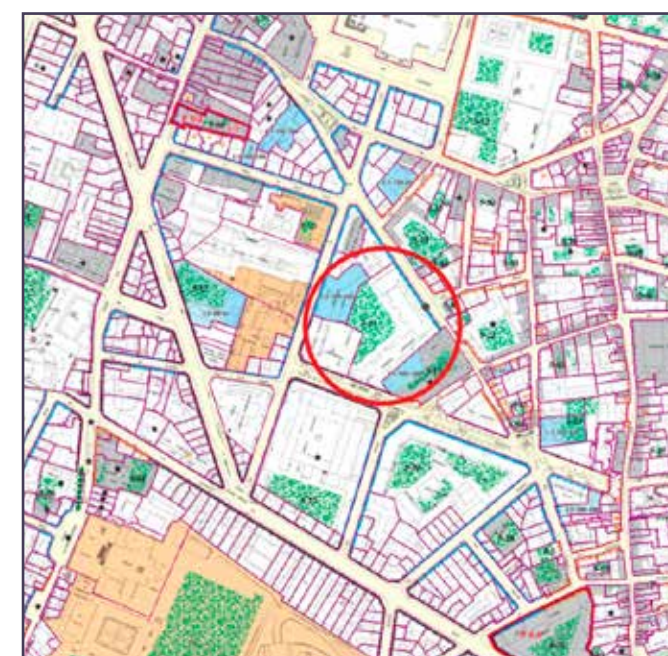
Réhabilitation lourde et surélévation du Grand hall du bâtiment de physique de l'École normale supérieure

PROTECTION

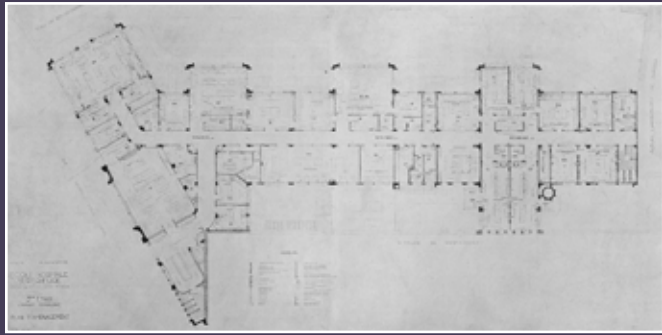
Aucune protection.

PRÉSENTATION

Fondée par décret du 9 brumaire An III (30 octobre 1794) dans le but de former des pédagogues devant à leur tour former les futurs enseignants, l'École normale supérieure ne survit d'abord que quelques mois. Elle renaît en 1808 sous le nom de Pensionnat normal, dans le cadre du projet d'organisation de l'Université impériale mené par Napoléon. Les premiers élèves sont recrutés en 1810 et s'installent au collège du Plessis, détruit en 1864 pour la construction de l'actuel lycée Louis Le Grand. Dès 1814, l'École est transférée rue des Postes, actuelle rue Lhomond, dans l'ancien séminaire du Saint-Esprit. L'École normale de Paris est cependant supprimée en 1822 au profit d'un système réparti dans les académies, puis recrée en 1826 sous le nom d'École préparatoire du collège royal Louis



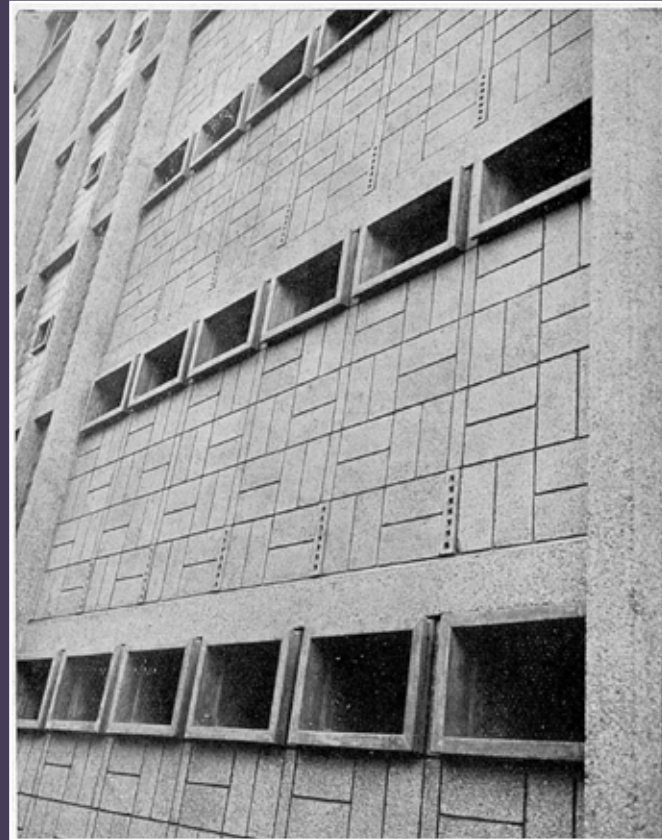
Extrait du PLU.



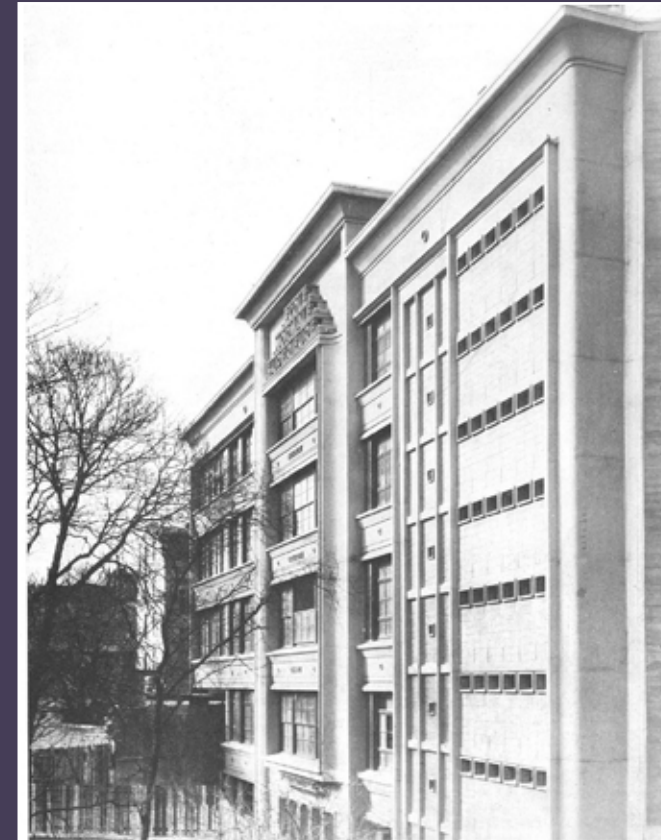
Plan d'aménagement du 3^e étage du bâtiment de chimie (publié dans *L'Architecture*, 1934).



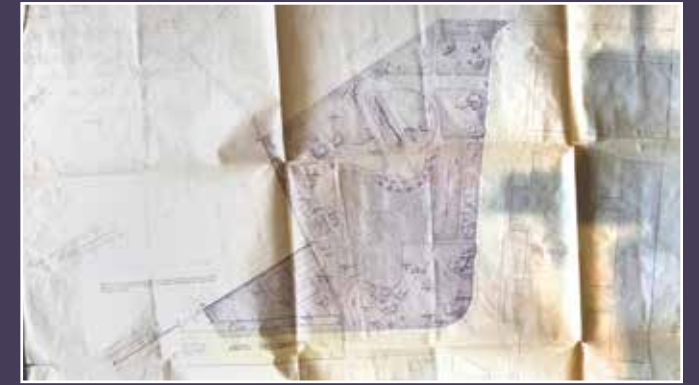
Vue du nouveau bâtiment de chimie (publiée dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934).



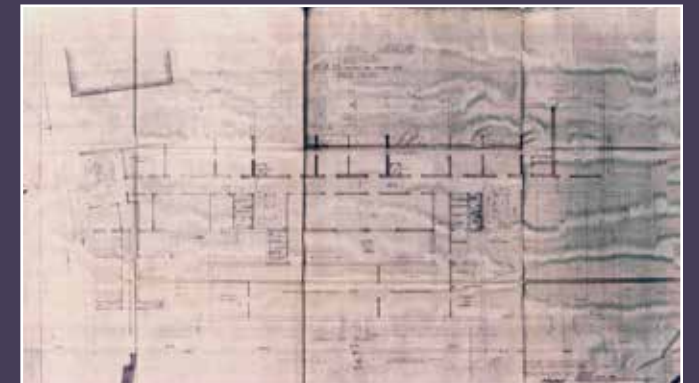
Détail de la façade, rue Erasme (publiée dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934).



Vue de la façade rue Erasme (publiée dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934).



Plan d'aménagement des jardins, état projeté en 1928-1930 (Archives de Paris).



Plan du rez-de-chaussée du bâtiment, rue Lhomond, projet 1930 (Archives de Paris).

Le Grand. En 1830, elle reprend son nom d'École normale et ses locaux du collège du Plessis, dans lesquels elle se trouve rapidement à l'étroit. La construction d'un bâtiment spécifique est décidée dès 1841, alors qu'un terrain est trouvé sur d'anciennes vignes du couvent des Ursulines, desservi par la rue d'Ulm. La construction, menée par Alphonse de Gisors, est achevée en 1847, deux ans après que l'établissement a obtenu sa dénomination actuelle d'École normale supérieure.

Au début des années 1920, le manque de place et d'équipements conduit la direction à envisager la création de nouveaux locaux dédiés aux enseignements de physique-chimie. Le projet est confié à l'architecte Albert Guilbert (1866-1949), médaille d'or de l'Exposition universelle pour sa chapelle commémorative de l'incendie du Bazar de la Charité, rue Jean-Goujon, et dont l'activité est extrêmement variée (restaurations de monuments, conception de théâtres, maison individuelles, gares, groupes scolaires, etc.). Nommé architecte en chef de l'école normale supérieure, il effectue dès 1928 une série de relevés des laboratoires les plus récents édifiés en Europe et s'associe les compétences de son fils Jacques Guilbert (1900-1948), alors élève à l'école des Beaux-arts, qui est diplômé en 1930 avec un projet de groupe de laboratoires de chimie.

Le projet nécessitera près de dix années de travail, un mil-

lier de plans ou croquis et environ 4 000 courriers. Il illustre l'importante modernisation des lieux d'enseignement et de recherche, dont le versant méridional de la montagne Sainte-Geneviève ne manque pas. La façade de la rue Érasme témoigne également de la diffusion du classicisme structural défini par Auguste Perret. Jacques Guilbert est l'un de ses élèves au Palais de Bois et a déjà convaincu son père Albert, à l'occasion de l'extension du collège de France au début des années 1920, de la supériorité de la doctrine élaborée par Perret. Celle-ci passe par l'expression de la structure en béton armé et la distinction entre éléments porteurs et remplissage, pour lequel les architectes utilisent ici des dalles de béton, conférant une grande unité chromatique au bâtiment – seuls quelques trumeaux sont revêtus de carreaux de grès cérame, tandis que la cage d'escalier est éclairée au moyen d'un mur de béton, translucide cette fois.

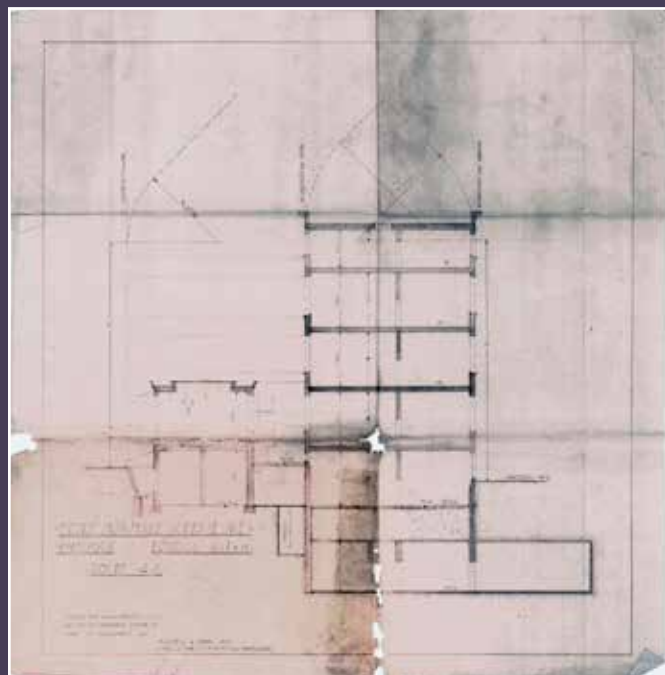
Le choix de l'emplacement des nouveaux bâtiments, malgré l'irrégularité de la parcelle et la présence d'anciennes carrières qui impose des renforcements du terrain, est lié à sa proximité avec l'ancienne école et au percement de la rue Érasme, qui sépare les anciens bâtiments des nouveaux. Le programme comprend trois grands axes : la construction de laboratoires de chimie et sciences naturelles, celle de laboratoires de physique, dédiés tant à l'enseignement

qu'à la recherche, et enfin une partie résidentielle avec les logements étudiants. Cet ensemble est prévu en connexion avec l'école de la rue d'Ulm par un passage souterrain.

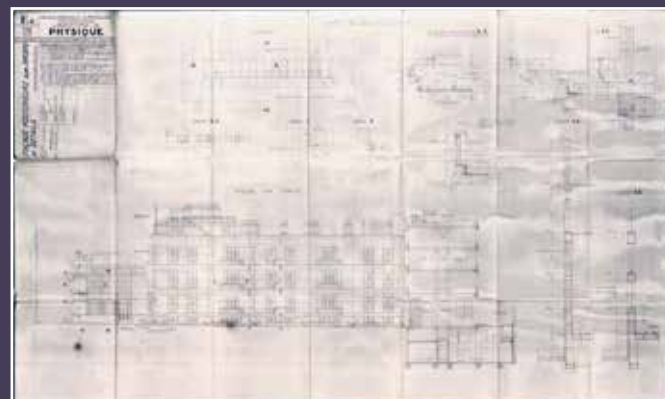
En 1934, lors de la publication du projet dans la revue *L'Architecte*, seul le bâtiment de chimie, parallèle au séminaire du Saint-Esprit voisin, avec une façade en biais sur la rue Érasme, est en cours d'achèvement. On loue alors son « caractère puissant en sa saisissante simplicité » et la manière dont les architectes ont su réaliser une « synthèse d'une lumineuse clarté » de toutes les contraintes qu'imposait le programme, notamment en termes d'adaptabilité. La revue *L'Architecture d'aujourd'hui* se montre plus partagée concernant la façade sur la « rue Nouvelle » qui lui semble plutôt « un décor que l'expression fidèle du plan ». Ce nouveau bâtiment de chimie comporte deux niveaux de sous-sols et trois étages sur rez-de-chaussée surmontés d'un toit-terrasse. Le plan formant une succession de saillies permet un éclairage optimal des salles sur le jardin. L'angle formé par cette aile et le futur bâtiment de physique, sur la rue Lhomond, est en effet prévu dès les premières esquisses pour accueillir un jardin, ainsi qu'une cour anglaise qui fait bénéficier les niveaux de sous-sol d'un apport de lumière.

Le chantier du département de physique doit suivre cette première tranche. Il est cependant modifié cette même

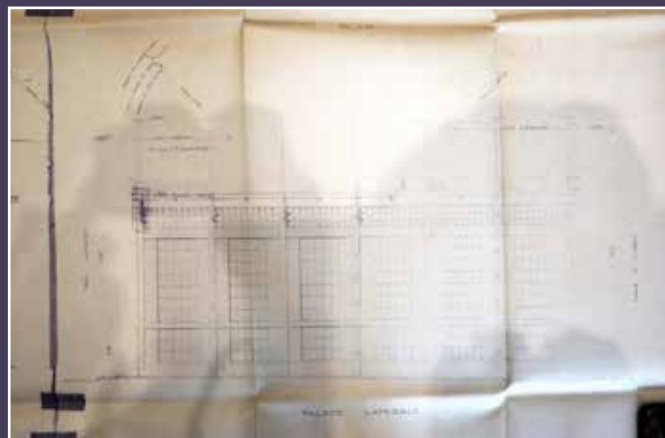
année 1934, pour répondre à de nouvelles contraintes techniques, liées notamment à des expériences nécessitant un très haut voltage et des machines imposantes (accélérateurs de particules, souffleries, etc.). Les dimensions initialement prévues pour ce bâtiment sont donc augmentées, conduisant à la réalisation de l'aile sur la rue Lhomond et du « Grand hall » dans ses dispositions actuelles. Le niveau de sol est descendu à la cote du sous-sol et l'ossature est calculée de manière, non seulement à créer un espace assez vaste pour accueillir un pont roulant permettant de manœuvrer des machines et matériels apportés par camions, mais aussi de supporter une éventuelle future surélévation. La charpente voûtée prévue au projet est conservée, mais surmontée d'un toit terrasse destiné à accueillir un terrain de tennis. Il est porté par le massif couronnement en béton qui forme le support d'un garde-corps périphérique. L'ossature verticale se prolonge, au-delà de cette corniche, en poteaux d'accroche d'un grillage de protection, donnant à la silhouette générale un aspect fortifié et presque futuriste. Les matériaux diffèrent de la tranche précédente et l'aile sur la rue Lhomond comme le grand hall comportent un remplissage de briques, qui alterne subtilement avec des parties en béton préfabriqué (soubassement) et béton bouchardé (structure apparente). Libre de tout plateau, le volume intérieur est



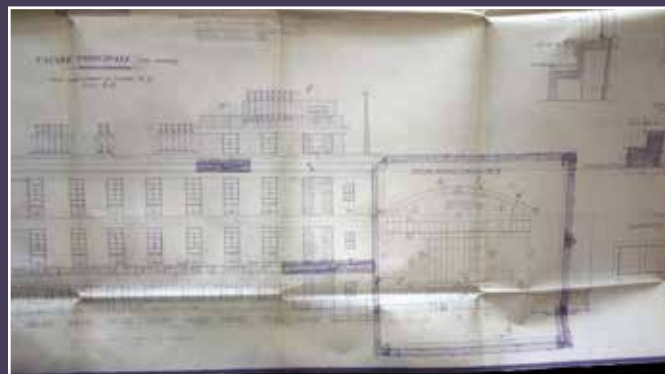
Coupe du bâtiment, rue Lhomond, projet 1930 (Archives de Paris).



Élévation de la façade sur jardin du bâtiment Lhomond, 1934 (Archives de Paris).



Élévation de la façade latérale du bâtiment Lhomond (Archives de Paris).



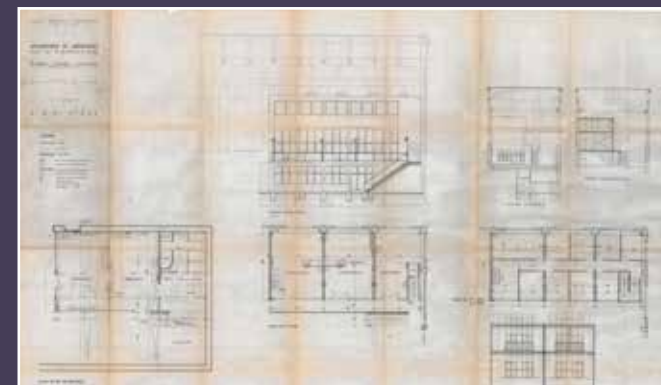
Élévation de la façade principale rue Lhomond, 1934 (Archives de Paris).



Vue des bâtiments rue Lhomond (Site du département de physique de l'ENS).



Photographie des travaux en cours sur le bâtiment rue Lhomond (publiée dans *La Construction moderne*, 1938).



Plans, façades et coupes du Grand Hall, 1962 (Archives de l'ENS).



Grand hall, vue des entresolements et du quai de décharge.



Vue de la courrette entre l'aile de physique et le Grand hall.



Détail des maçonneries du Grand hall.

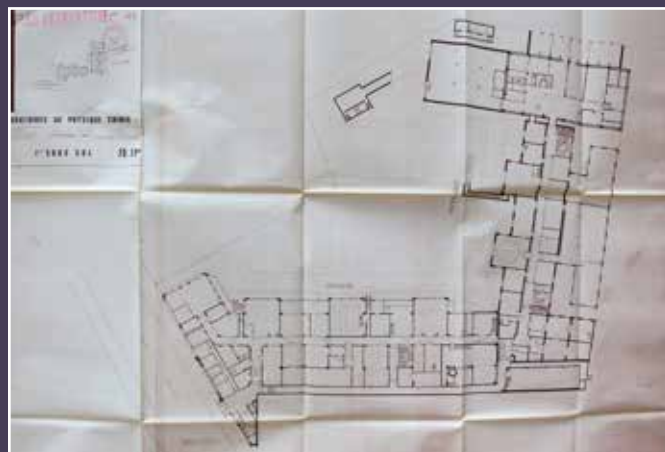
largement éclairé par de grandes menuiseries métalliques comportant une partie basse fixe et des ouvrants pivotants en partie supérieure.

Certaines allèges de béton ont été ajoutées lors des remaniements intérieurs et sont identifiables à leur traitement en enduit de béton lisse. En 1961, en effet, une importante campagne de transformation est menée dans le grand hall qui est partiellement plafonné et cloisonné afin d'y créer des ateliers et des bureaux. Les menuiseries sont remplacées en conséquence de ces changements de distribution (elles ne le sont donc pas en façade sur rue). En outre, une réserve est créée en sous-sol du jardin dans le prolongement du bâtiment. L'aile sur la rue Lhomond subit également des modifications, notamment en toiture, avec la création d'un troisième étage avant 1956, qui disparaît lors de la dernière surélévation de l'aile, réalisée entre 2013 et 2015 et comprenant le remplacement des menuiseries. L'avant corps à rez-de-chaussée d'origine avait été lui aussi surélevé par une sorte de galerie datable des années 1980. L'opération voit également la création d'un nouveau hall de distribution à l'angle des ailes de chimie et de physique, donnant sur le jardin. Le grand hall est alors connecté aux nouveaux espaces par des passerelles et des ouvertures. Le DHAAP avait visité les lieux au moment de l'élaboration du projet et documenté l'état avant puis pendant les tra-

vaux. Cette campagne visait à une augmentation des surfaces disponibles et une réorganisation des espaces qui se révèlent cependant insuffisantes aujourd'hui. Un nouveau projet est donc en cours d'élaboration et a fait l'objet d'un concours, dont le cahier des charges demandait la restauration de la structure, mais surtout une densification permettant d'atteindre le doublement de la surface utile.

Le projet lauréat (Antonini Architectes associés) propose de redonner une cohérence à un ensemble ayant subi des remaniements et adjonctions au fil des besoins et des usages. Afin d'augmenter la capacité d'accueil et de répondre à l'évolution programmatique, l'intervention se concentre sur le grand hall, envisagé comme un espace voué dès l'origine à évoluer et qui a déjà subi des transformations. La structure même du bâtiment serait conservée et dicterait la trame d'un projet de surélévation. Celle-ci impliquerait en revanche la disparition de la charpente en béton, qu'il ne serait pas possible de valoriser dans le cadre du programme d'extension. La partie haute du grand hall, issue des modifications projectuelles de 1934, serait également sacrifiée au profit du nouveau volume d'ensemble, dans lequel elle perdrait toute « logique structurelle et esthétique ».

La surélévation en attique s'affirmerait à la fois comme un élément de contraste, dans le gabarit et la volumétrie, et



Plan du 1^{er} sous-sol du bâtiment rue Lhomond, 1993 (Archives de Paris).



Travaux de rénovation et construction d'un sas en 2015.



Maquette du projet présentée dans les locaux de l'ENS.



Vue depuis le jardin, arrière de l'aile de physique et Grand hall.



Évolution du bâtiment rue Lhomond entre 2012 et 2015 (© Google).



Jonction entre l'aile de physique et le Grand hall, côté jardin.



Élévation de la façade rue Lhomond, état projeté (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade en coeur d'îlot, état projeté (© Antonini architectes associés).



Élévation de la façade le long de la voie pompiers, état projeté (© Antonini architectes associés).



Plan masse, état projeté (© Antonini architectes associés).

de dialogue, dans les proportions et le traitement ; elle doit par ailleurs se raccorder à l'existant (bâtiment d'origine et surélévations postérieures). Un double niveau serait ainsi créé dans la continuité du volume originel (simple élévation côté jardin), se substituant aux actuelles parties hautes, tandis que les niveaux supérieurs recevraient un parement de brique pour évoquer le remplissage du bâtiment existant tout en s'en distinguant par le choix d'une brique émaillée. Le matériau dicte en outre le traitement coloré des cadres en béton visant à reprendre les proportions des baies en relation avec la nouvelle structure intérieure.

Basés en partie sur l'ossature existante et accompagnés de niveaux de mezzanines, de nouveaux plateaux seraient en effet aménagés dans le volume du grand hall. Au rez-de-chaussée, on envisage de donner un accès de plain-pied pour le quai de déchargement et le magasin des matériaux, de même que côté jardin pour l'accès à un espace de *coworking*. Un rez-de-chaussée haut accueillerait des laboratoires, ménageant un vide sur le quai de déchargement sous-jacent. L'espace dédié à l'enseignement se logerait au R+1 avec différentes salles de cours, un *fablab* et une salle de conférence. Au-delà du R+2, les espaces se répartissent dans la surélévation créée et accueilleraient, jusqu'au R+5, des bureaux pour les équipes de chercheurs. Concernant le sous-sol existant, il pourrait accueillir des la-

boratoires selon différents scénarios élaborés en fonction des contraintes conjointes du programme et du PLU. Sont envisagés un rehaussement du niveau du rez-de-chaussée sur l'emprise de l'extension de 1961, ou la création d'un niveau de sous-sol supplémentaire, ou encore l'abaissement du niveau de sous-sol existant sur l'ensemble (réserve et grand hall).

L'option retenue aurait une influence sur la présentation d'une partie du jardin qui serait, quoiqu'il en soit, repris dans un aménagement paysager et mis en liaison avec le bâtiment par une ouverture à rez-de-chaussée.

DISCUSSION

Émile Meunier ne voit pas de problème côté rue ; en revanche, la surélévation côté jardin lui paraît trop imposante. Anne Biraben rappelle la nécessité d'agrandissement que rencontrent les grandes écoles ; comparé à l'énorme projet voisin de l'ESPCI, celui-ci est plus adapté et respectueux de l'existant. Selon Mireille Grubert, toutefois, le grand hall va perdre sa dimension monumentale et son identité. Paul Chemetov considère que l'on peut mieux faire, être plus cohérent ; par ailleurs, la façade de verre proposée pourrait poser des problèmes aux voisins. Dominique Cerclet note lui aussi une surélévation qui n'est pas vraiment compréhensible dans son dessin ; la prestigieuse



Coupes du bâtiment rue Lhomond et du Grand Hall, état projeté (© Antonini architectes associés).



Coupe transversale du Grand Hall, état projeté (© Antonini architectes associés).



Vue d'insertion des nouveaux espaces de « living lab » (© Antonini architectes associés).



Vues d'insertion des nouveaux espaces de « co-working » (© Antonini architectes associés).

ENS mérite mieux. Xavier Brunnquell et Sabri Bendimerad regrettent également un manque de cohérence du projet, on ne comprend pas la logique du dessin de façade : les registres, les échelles, le rapport entre existant et adjonction. Alexandre Labasse note d'ailleurs la dissymétrie de la nouvelle façade, tandis que Grégory Chaumet voit une volonté d'intégration par la couleur davantage que par le dessin.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de rénovation du grand hall du bâtiment de physique de l'École normale supérieure, rue Lhomond. Elle fait part de sa perplexité devant la proposition telle qu'elle est formulée, les choix architecturaux ne semblant pas totalement clairs ni assumés. Elle demande par conséquent des précisions sur la volumétrie (côté jardin et côté rue), les matériaux et les couleurs choisis.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- « Nouveaux bâtiments de l'École normale supérieure », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 4, 1934, p.10-13.
- F. Boutron, « Les bâtiments de chimie et de sciences natu-

relles à l'École normale supérieure », *L'Architecture*, n° 7, 1934, p.255-264.

- P. Hummel, *Pour une histoire de l'École normale supérieure : Source d'archives 1794-1993*, Paris, 1995 (<<https://books.openedition.org/editionsulm/1208?lang=fr>>, consulté le 23/06/2022).

- B. Lemoine, P. Rivoirard, *L'Architecture des années 30*, La Manufacture, 1987, p.144-145.



Vue d'insertion de la salle de conférence (© Antonini architectes associés).



Vue d'insertion des nouveaux aménagements en terrasse (© Antonini architectes associés).



Vue d'insertion en coeur d'îlot (© Antonini architectes associés).



Vue d'insertion depuis la rue Lhomond (© Antonini architectes associés).



Vue actuelle du 7, rue Agrippa d'Aubigné (© Google).



Extrait de l'Atlas Vasserot, présentant l'île Louvier, 1810-1830 (Archives de Paris).



Extrait du cadastre municipal, 1890 (Archives de Paris).

21, boulevard Morland (04^e arr.)

FAISABILITÉ

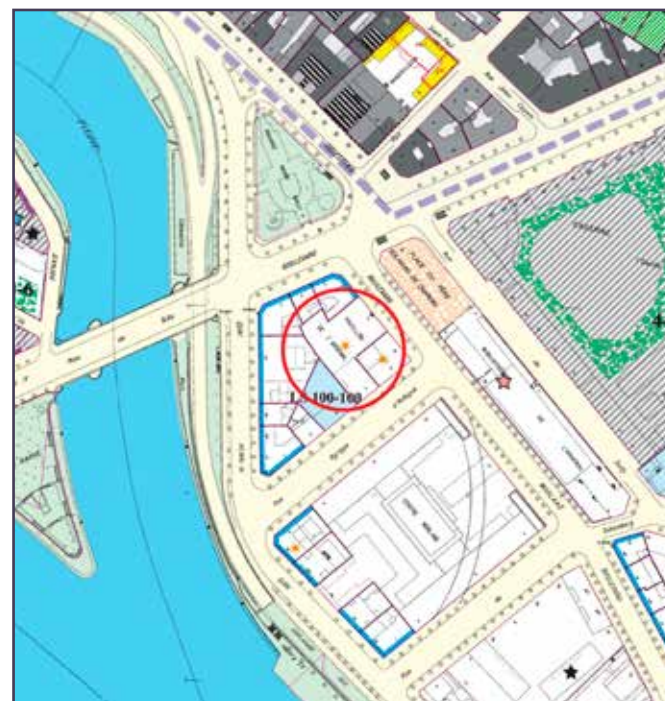
Rénovation partielle du Pavillon de l'Arsenal

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

Le site où se trouve le Pavillon de l'Arsenal correspond à l'ancienne île Louviers, raccordée à la rive droite en 1847 par le remblaiement du bras de Grammont. Le quai Morland devient alors boulevard Morland et les terrains issus du comblement, appartenant à la Ville, sont mis en vente. En 1869, une ordonnance permet l'ouverture de la rue Agrippa d'Aubigné puis, en 1874-1875, Laurent-Louis Borniche se rend acquéreur de deux lots. Collectionneur, mécène amateur de peinture établi quai des Célestins, il fait édifier entre 1878 et 1879, par l'architecte A. Clément, une halle métallique inspirée du Palais de l'Industrie de 1855, pour y établir un « musée populaire ». La halle est en fer, brique et verre, avec une façade en pierre



Extrait du PLU.

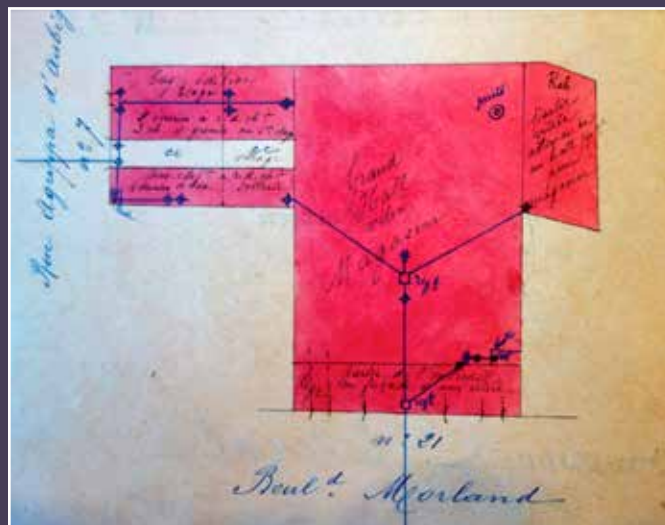
de taille sur le boulevard, élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages de galeries disposées autour d'une trémie centrale. La grande nef centrale, coiffée d'une toiture à deux pans, est couverte sur un côté par une verrière métallique et de l'autre par une couverture en zinc. Elle est en outre flanquée de deux bas-côtés. La structure est composée de colonnes en fonte, fondées sur d'importantes maçonneries ; la voûte est en arc en plein cintre. Au fond de la parcelle, sont logées deux petites annexes d'un étage.

L'entrée monumentale est surmontée d'un tympan en fer et verre, avec une plaque de marbre comprenant l'inscription « Musée populaire ». L'exposition se tenait au rez-de-chaussée des deux galeries. À gauche de l'entrée, se trouvait la loge du gardien ; à droite, les sanitaires et un grand escalier à la française en maçonnerie desservant les galeries. Le premier étage sur rue était cloisonné en bureaux et petites salles. Au fond de la grande halle, du côté de la rue Agrippa d'Aubigné, se trouvait un escalier à double révolution menant à un entresol partiel constitué de trois pièces et un autre escalier conduisant à la galerie du premier niveau. Sur rue, de part et d'autre de l'entrée, se trouvent deux pavillons latéraux, percés d'une porte à deux vantaux de bois, avec linteau et oculus vitré.

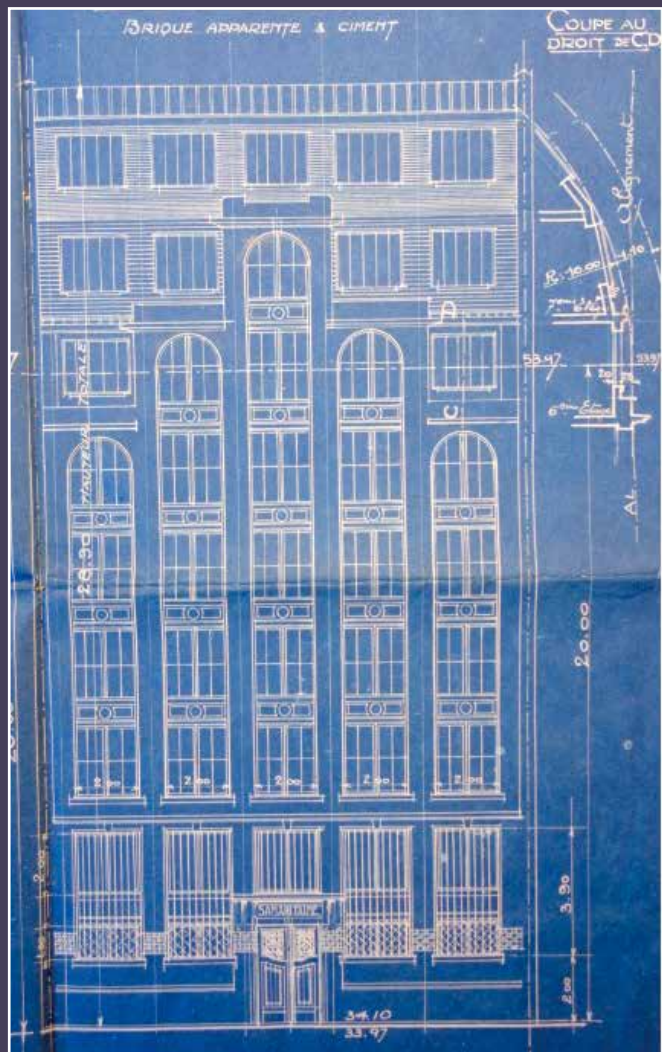
En 1883, après le décès de Borniche, la collection est ven-

due par sa fille, qui loue la halle. Entre 1893 et 1922, elle est occupée par une entreprise de pâtes alimentaires, Rivoire et Carret. En 1922, les héritiers vendent la halle à la Société des Magasins de la Samaritaine Maison Ernest Cognacq, de même qu'un terrain ouvert sur la rue Agrippa d'Aubigné. La Samaritaine installe alors un entrepôt de textile dans la grande halle et fait construire, sur la parcelle de la rue Agrippa d'Aubigné, un immeuble d'ateliers communiquant avec la halle. Le chantier est confié en 1926 à Georges Bourneuf, architecte-voyer de la Ville, qui travaille régulièrement pour la Samaritaine – il signe ainsi, en 1925, le bâtiment des 25-29, boulevard des Capucines. L'immeuble, d'un rez-de-chaussée, six étages carrés et deux sous combles en retrait, est en structure métallique, avec une façade en brique rouge de Bourgogne. L'escalier, en fer et bois, est situé dans la profondeur de l'immeuble, à la jonction avec la halle du boulevard. Il est jouté par un ascenseur électrique. Les étages n'étaient alors pas cloisonnés et constitués de grands plateaux affectés aux ateliers textiles.

En 1954, la Samaritaine cède la halle et l'immeuble à la Ville de Paris, qui y installe un dépôt d'archives pour les services de l'atelier des maquettes. Des bureaux des services généraux sont installés dans l'immeuble de la rue Agrippa d'Aubigné et une seconde porte d'accès est



Plan de la propriété, 1896-1912 (Archives de Paris).



Élévation de la façade, extraite du permis de construire du 7, rue Agrippa d'Aubigné, 1926 (Archives de Paris).



Photographie sur rue, 1954 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).



Vue intérieure de la halle, 1954 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).



Vue de la façade du 7, rue Agrippa d'Aubigné, 1967 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).



Vue intérieure du 7, rue Agrippa d'Aubigné, 1954 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).



Vue rapprochée du 7, rue Agrippa d'Aubigné, 1954 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).



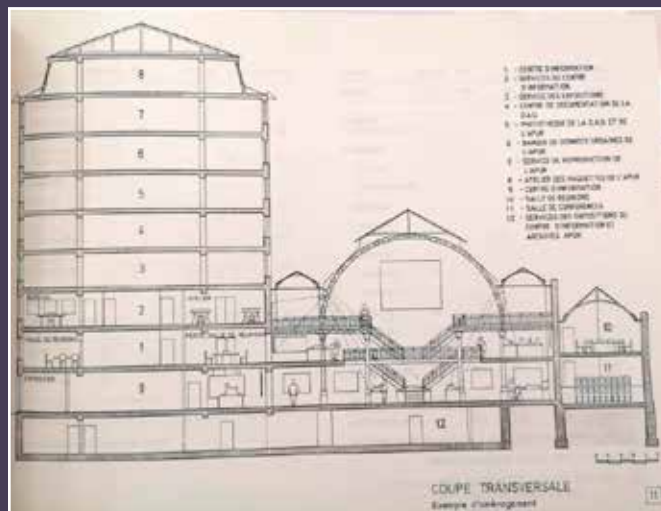
Vue du pavillon sur le boulevard Morland, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Vue du pavillon sur le boulevard Morland, 1986 (© Photothèque Pavillon de l'Arsenal).

percée pour desservir le local des maquettes, qui s'étend du rez-de-chaussée à la halle, ainsi que les bureaux des étages. Un plan de 1973 laisse apparaître de nombreuses cloisons au rez-de-chaussée de la halle et de l'immeuble, pour répartir le dépôt des maquettes, l'atelier d'architecture et les services sociaux du personnel. En 1986, sont attestés deux nouveaux escaliers : un premier dans la halle, à côté de celui d'origine, desservant le 1er étage ; le second dans l'immeuble de la rue Agrippa d'Aubigné. En 1987 est décidée la création d'un centre d'expositions destiné à communiquer sur l'action municipale dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, mais aussi sur l'histoire et l'évolution de Paris. Le projet est confié aux architectes Bernard Reichen et Philippe Robert, auteurs de plusieurs chantiers de rénovation sur des bâtiments industriels et ouvrages métalliques (la Grande Halle de la Villette, les usines Menier à Noisiel, plus tard les Grands Moulins de Pantin ou l'université de Jussieu). Interrogé sur sa manière d'intervenir sur le patrimoine, Philippe Robert souligne le caractère négatif du préfixe « re » (reconversion, réhabilitation, rénovation, reconstruction) ; il milite au contraire pour un usage massif du préfixe « trans » : intervenir sur un bâtiment, c'est aussi selon lui le transformer, le transfigurer ou le transmuter. Ces verbes sont, selon l'architecte, la marque d'une

« orientation vers le futur » des actions menées sur l'existant, ce dernier n'étant plus seulement considéré comme un passé à conserver avec révérence, mais comme un héritage qu'il est de notre devoir de faire revivre, et ce avec les techniques et les matériaux contemporains. De fait, l'aménagement du Pavillon de l'Arsenal n'est pas une restauration et comporte des démolitions : la loge du gardien, l'escalier de 1878, qui n'est que partiellement conservé entre le rez-de-chaussée et le premier étage, enfin l'escalier construit dans les années 1954 et 1973. Les galeries sont démolies et reconstruites en acier et béton. Les nouvelles, portées par une structure métallique complémentaire à tirants et bracons, prolongeant le système initial de poutres à treillis, tandis que de nouveaux escaliers desservent les galeries d'exposition. Ces ajouts structurels ont été conçus pour être indépendants de la structure ancienne et assument une esthétique mécaniste en cours à l'époque des travaux. Les murs du pavillon, quant à eux, sont renforcés de l'intérieur, englobant des poutres métalliques. La porte monumentale en fer forgé est quant à elle remplacée par une structure largement vitrée, concave, en retrait par rapport au nu de la façade. Côté rue Agrippa d'Aubigné, le rez-de-chaussée est modifié, avec la démolition des allèges de trois baies ainsi transformées en portes. L'escalier et l'ascenseur



Coupe transversale du projet Richen et Robert, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Élévation projetée sur le boulevard, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Photographie du chantier dans la grande halle, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Vue perspective de l'espace d'exposition, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Vue intérieure de la halle curée, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Photographie intérieure à la fin des travaux, 1986 (Documentation Reichen et Robert).



Photographie sur le boulevard à la fin des travaux, 1990 (Documentation Reichen et Robert).



Vue intérieure actuelle (© Grahal).

sont eux aussi reconstruits.

En 35 ans, la halle du Pavillon de l'Arsenal comme l'immeuble de la rue Agrippa d'Aubigné n'ont fait l'objet que de travaux ponctuels, comme l'aménagement de la documentation au 2^e étage. Or, les bâtiments doivent faire face à plusieurs enjeux : un meilleur contrôle de la lumière, des températures (trop élevées en été sous la verrière) et une sécurisation incendie rendue d'autant plus nécessaire que les structures métalliques sont très peu résistantes. De ce fait, l'agence DATA, initialement sélectionnée pour un projet de mise aux normes, a vu sa mission étendue à une réhabilitation d'ensemble du bâti.

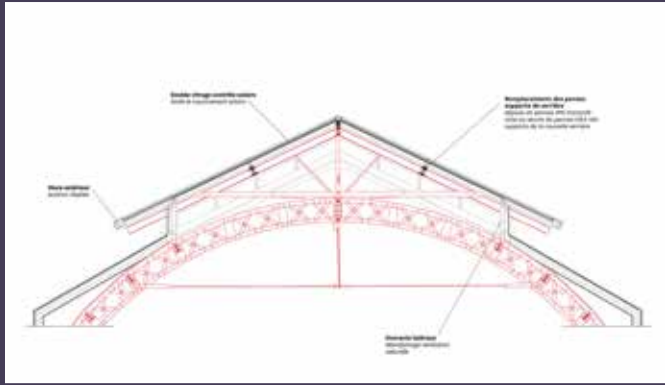
Le projet de rénovation du Pavillon de l'Arsenal a donc, parmi ses objectifs, une meilleure efficacité énergétique, selon une conception bioclimatique ; pour atteindre ce résultat, il faudra diminuer les consommations de 60% et améliorer le confort thermique d'hiver et d'été grâce à des dispositifs passifs, la ventilation naturelle et la récupération d'énergie. À cet effet, il est prévu le remplacement intégral des verrières de la halle et de la salle du jury, en double vitrage et selon une trame légèrement différente de l'existante. Cette toiture vitrée disposerait d'une ventilation par lame d'air selon un fonctionnement saisonnier ; les menuiseries seraient à rupture de pont

thermique et les verrières équipées de stores extérieurs motorisés.

Les nouvelles centrales de traitement d'air (CTA) seraient intégrées dans le projet architectural, implantées dans deux colonnes techniques au fond de la halle et encadrant un patio végétalisé, capable d'apporter de la lumière à l'espace central.

La façade donnant sur le boulevard Morland serait isolée par l'intérieur et tous les éléments verriers remplacés avec menuiseries RPT et double vitrage. Parmi les modifications les plus notables, la façade cintrée sera abandonnée au profit d'une verrière droite, retrouvant l'alignement d'origine ; quant à son rythme, il est composé verticalement de « 7 vantaux qui poursuivent les lignes de l'hémicycle de la rosace. Horizontalement, c'est le bossage de la pierre ainsi que la corniche qui déterminent un découpage en trois parties ».

L'autre objectif du projet est l'amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public, selon une déambulation plus fluide et intuitive. La séquence d'entrée au Pavillon serait modifiée pour simplifier le parcours et le linéaire d'exposition serait augmenté par la réorganisation du système distributif. Les circulations verticales seraient complètement repensées et tous les escaliers de la halle déposés, à l'exception de celui



Détail en coupe transversale de la nouvelle verrière remplaçant l'existante (© DATA architecture).

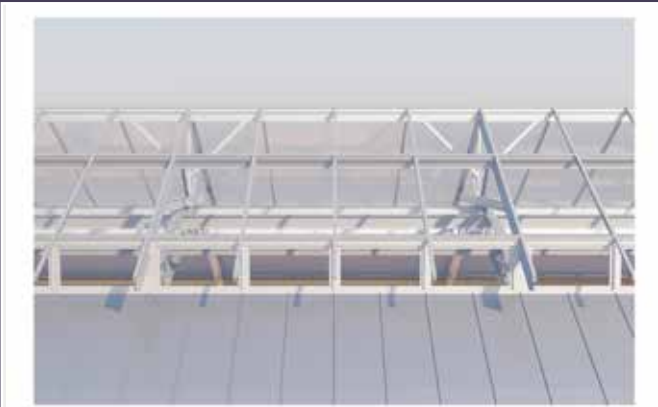


Vue d'insertion du projet depuis le boulevard Morland (© DATA architecture).

en fond de scène. La partie subsistante de l'escalier ancien, à droite de l'entrée, qui a été encloisonnée et tronquée lors des travaux menés par Reichen et Robert, serait également déposée. Le nouvel emplacement des escaliers serait accompagné par l'introduction d'un ascenseur desservant tous les étages du pavillon. L'immeuble attenant, rue Agrippa d'Aubigné, présente certains défauts des constructions métalliques conçues avec une visée utilitaire : la structure vulnérable au feu devra être protégée. Parmi les solutions envisagées, l'hypothèse d'un enrobage complet de la façade présente l'inconvénient évident de dissimulation des parements et d'un risque de banalisation de l'aspect. Des hypothèses de protection de l'ossature métallique seule sont examinées, soit par la mise en place d'un flocage ponctuel, soit par la pose –plus coûteuse et imposant un entretien– d'une peinture intumescente. Destiné essentiellement aux bureaux, cet immeuble serait intégralement curé et son aménagement intérieur pourrait s'organiser en open spaces ou en bureaux mono-orientés.

DISCUSSION

Alexandre Labasse prend la parole en tant qu'utilisateur du bâtiment et apporte des précisions sur certains points, comme l'entrée sur la rue Agrippa-d'Aubigné, les escaliers



Trame de menuiserie du projet: 1,25 mètres



Trame de menuiserie du projet (en haut) et trame actuelle (en bas) (© DATA architecture).

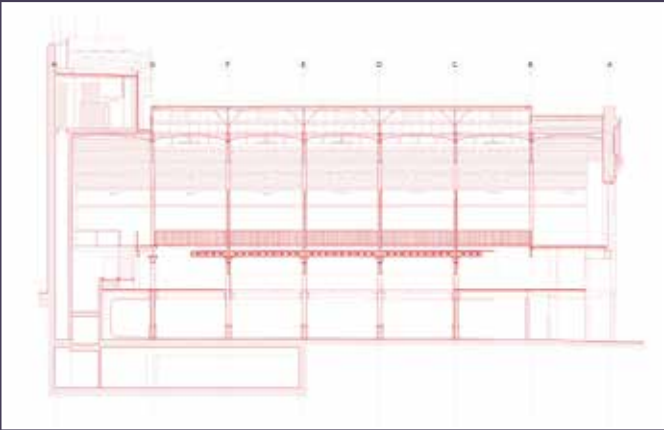
de Reichen et Robert qui ne sont plus aux normes, l'emplacement des nouveaux escaliers, la cour climatique en fond de parcelle. Jean-François Legaret, qui rappelle ce que furent les magasins de la Samaritaine et ceux d'autres grandes enseignes, considère que le projet va dans le bon sens. Paul Chemetov demande quelle peinture intumescente est prévue et signale la Teclack-W, qui assure une protection au feu minimale d'une demi-heure pour 250 microns.

RÉSOLUTION

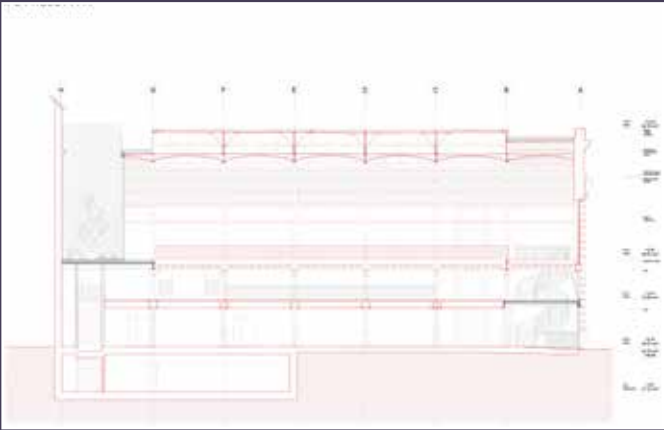
Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

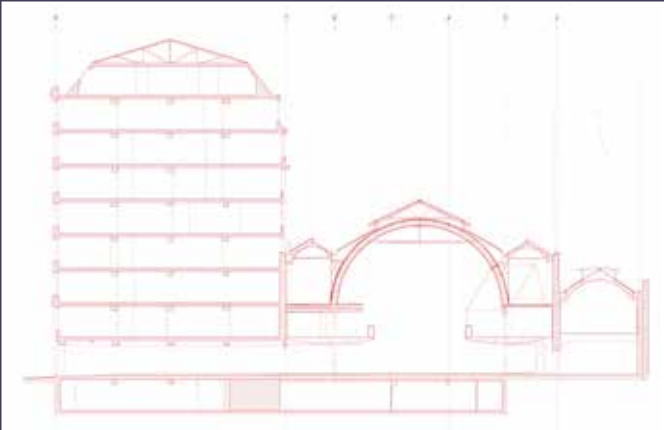
- GRAHAL, *Pavillon de l'Arsenal et immeuble Agrippa (21 boulevard Morland / 7 rue Agrippa d'Aubigné, Paris 4^e). Étude historique et patrimoniale*, novembre 2020.



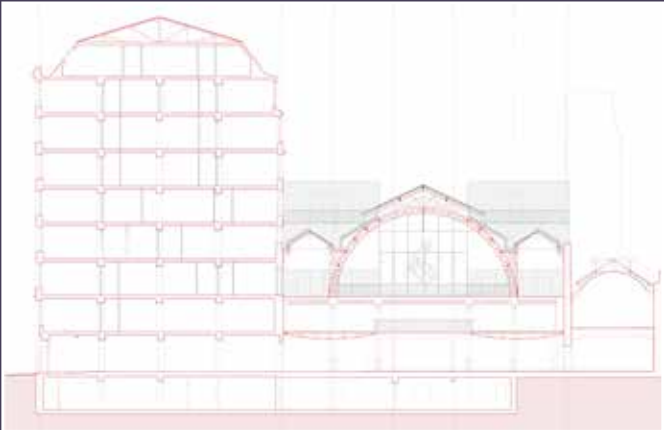
Coupe longitudinale, état existant (© DATA architecture).



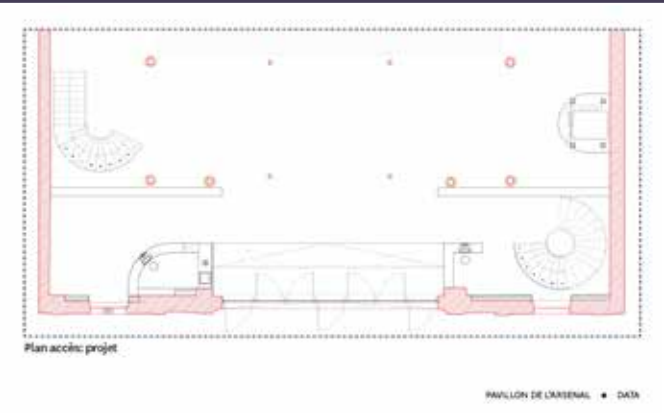
Coupe longitudinale, état projeté (© DATA architecture).



Coupe transversale, état existant (© DATA architecture).



Coupe transversale, état projeté (© DATA architecture).



Plan de la séquence d'entrée, état existant (à gauche) et projet (à droite) (© DATA architecture).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (à gauche) et projet (à droite) (© DATA architecture).



Vue actuelle de la façade sur la rue René Boulanger.



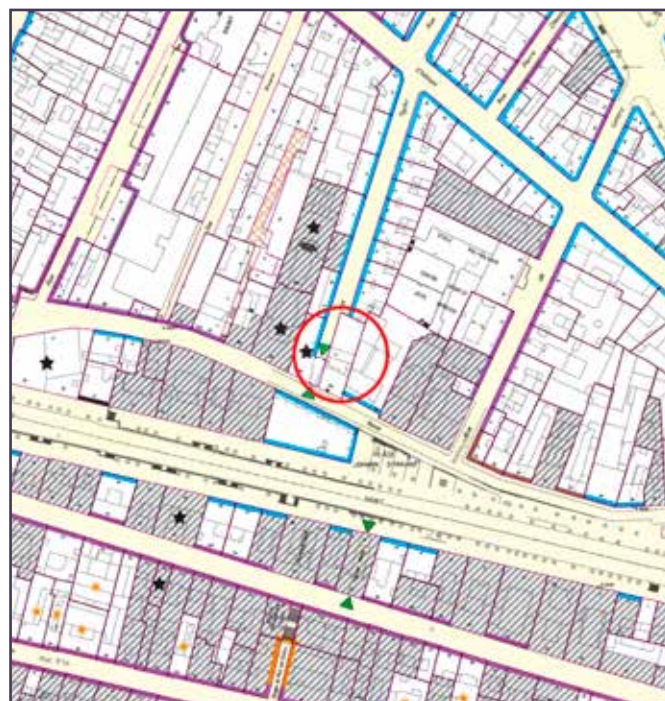
Censive du prieuré royal de Saint-Martin-des-Champs, 1710 (Archives nationales).

60, rue René Boulanger (10^e arr.)

Réhabilitation d'un immeuble de rapport du XVII^e siècle et reconstruction à l'arrière de la parcelle

Pétitionnaire : M. Nicolas DEREYMOND
SAS Paris-Boulanger
PC 075 110 21 V0036
Dossier déposé le 31/12/2021
Fin du délai d'instruction le 03/09/2022

« Changement de destination et surélévation de locaux existant à destination de stationnement, bureaux, commerce, et habitation en locaux à destination de bureaux, commerce, et habitation. »



Extrait du P.L.U.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 590 m²
- Surface existante : 1782 m²
- Surface créée : 1350 m²
- Surface totale : 1872 m²

PROTECTION

Aucune protection.

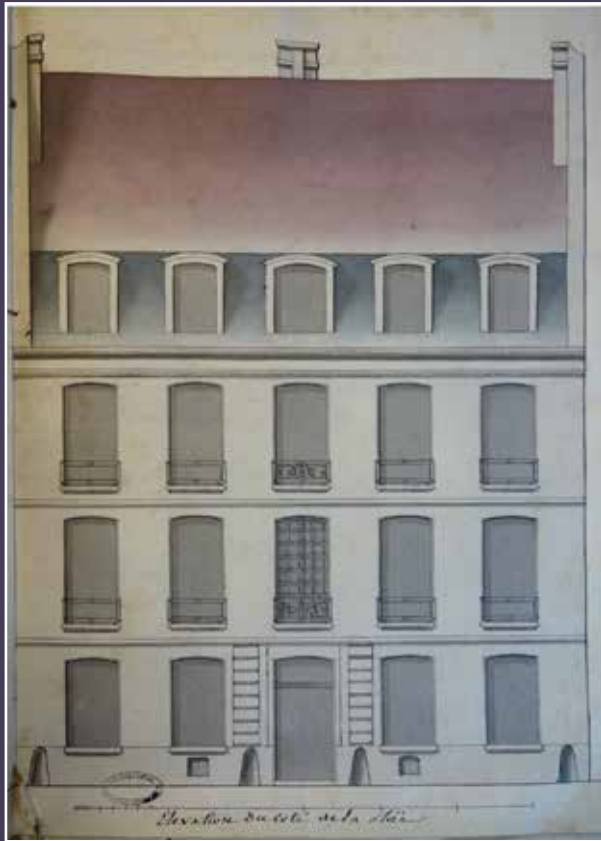
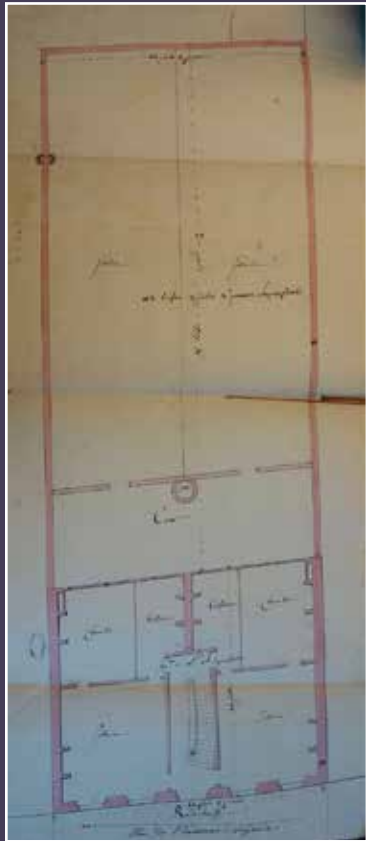
PRÉSENTATION

Anciennement rue de la Voirie puis rue des Fossés-Saint-Martin, la rue René Boulanger correspond à un ancien chemin longeant la contrescarpe de la butte Saint-Martin, à l'extérieur de l'enceinte de Charles V. Zone marécageuse et marquée par la pré-existence du bras mort de la Seine, elle ne fut lotie qu'à partir du milieu du XVIII^e siècle.

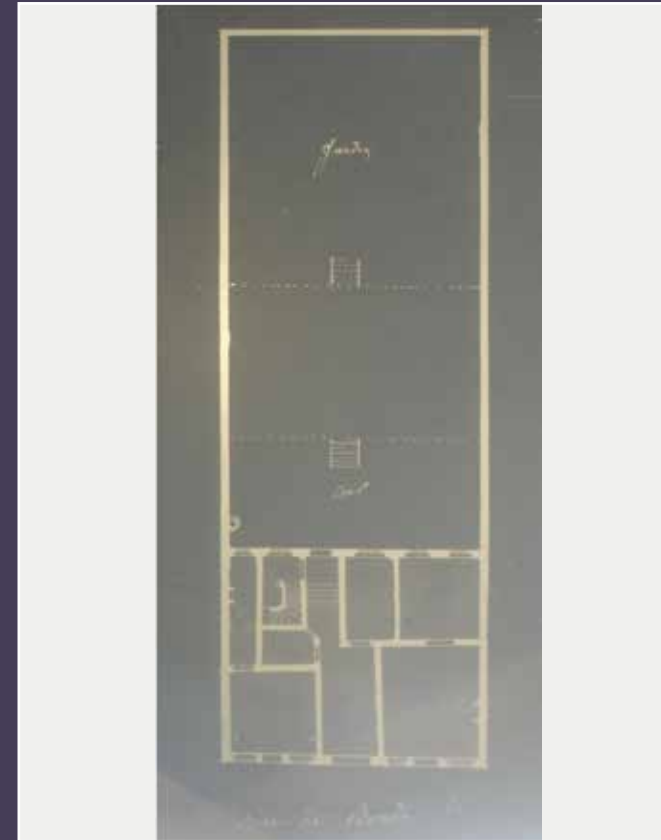
L'immeuble du 60, rue René Boulanger est d'ailleurs construit en 1766. L'acte de vente du terrain renseigne sur le projet souhaité par le nouveau propriétaire : un corps de logis principal sur rue, en pierre, élevé sur caves (un niveau du côté de la rue, et deux niveaux du côté de la cour), d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés, et d'un étage en mansarde, une cour étant « en contre-bas », et à l'arrière un jardin avec puits mitoyen dans le

fond à gauche. Un plan et une élévation sont fournis à l'appui de ce descriptif et la construction semble avoir été réalisée de la façon convenue. C'est un petit immeuble de rapport de cinq travées sur rue et six sur l'arrière, avec porte cochère au centre, qui comportait un appartement par étage. Le rez-de-chaussée en accueillait deux en symétrie et donnait sur une cour située à une cote inférieure à celle de la rue. Ces dispositions expliquent les deux niveaux de caves de ce côté, l'une donnant sur la cour tandis que, sur la rue, le sous-sol est à double hauteur. Cette cote particulièrement basse des caves répond en outre à une exigence de stabilité des fondations dans cette zone marécageuse.

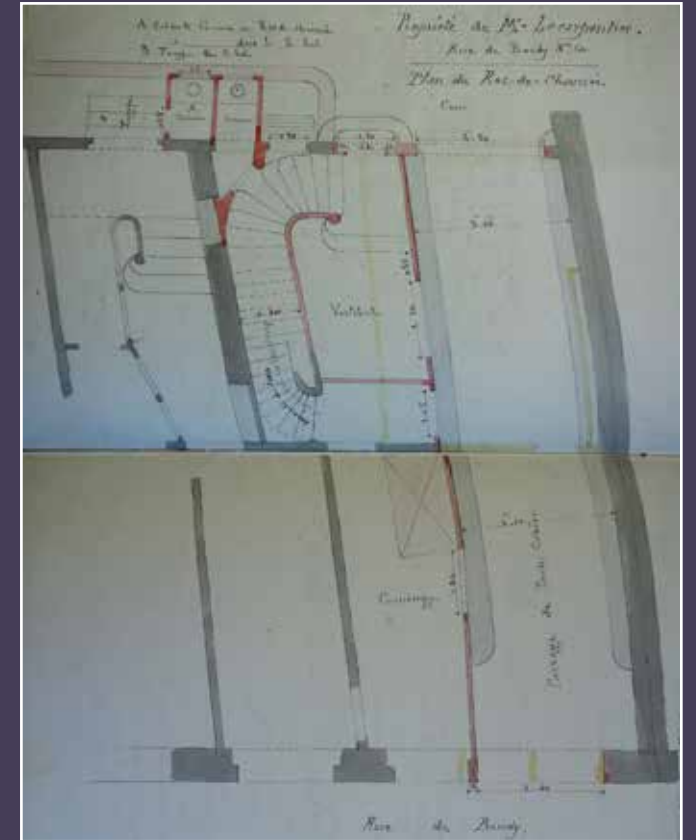
En 1791, l'immeuble est vendu et entièrement réaménagé. Dénommé « hôtel du nord » dans les actes, il va faire l'objet d'une importante campagne de travaux. Les appartements du rez-de-chaussée deviennent des boutiques, avec arrière-boutiques sur cour. L'escalier principal est déplacé côté cour et décentré, et la distribution est entièrement revue dans les étages. C'est certainement lors de cette campagne que deux étages sont ajoutés. En effet, l'acte suivant, passé en 1805, indique un bâtiment de quatre étages et comble, comme aujourd'hui. Le jardin comporte des arbustes d'agrément et on ménage, pour y accéder, un « pont de bois » de toute la largeur du



Plan et élévation de la maison à construire sur le terrain, acte du 22 mars 1766 (Archives nationales).



Cadastré de Paris par maison, 1839 (Archives nationales).



Modifications apportées au rez-de-chaussée, 1866 (Archives de Paris).



Vue de l'escalier actuel, reconstruit à la fin du XVIII^e siècle.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (Archives de Paris).

bâtiment permettant d'enjamber la cour encaissée.

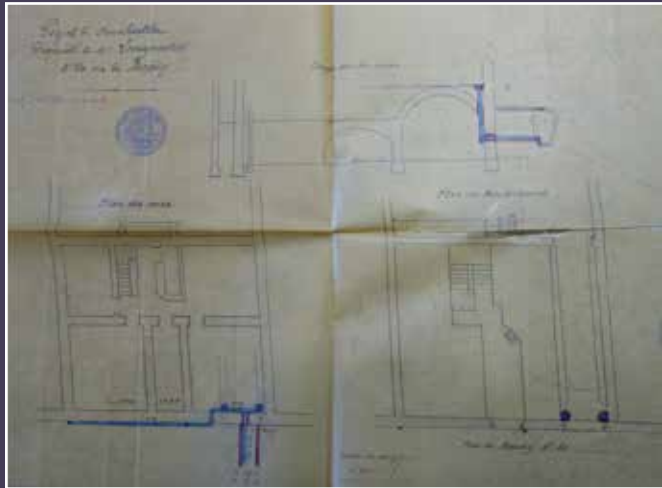
Jusqu'en 1866, l'immeuble ne semble pas avoir subi d'autres réaménagements d'envergure. On note cependant que le plancher du premier étage doit être entièrement refait en 1822 et que les garde-corps sont remplacés, probablement autour des années 1840.

Mais la grande campagne de transformation du XIX^e siècle est liée à la location d'une partie de l'immeuble à des négociants associés pour le commerce d'indigo, articles de teinture et engrais. Ils vont en effet occuper le rez-de-chaussée et le premier étage, ainsi que l'ensemble du terrain qui va être entièrement bâti à rez-de-chaussée à l'exception d'une courette. À l'intérieur, la distribution du rez-de-chaussée est modifiée par la création d'un passage cocher sur les deux travées à droite de la porte, l'aménagement d'une loge de concierge avec accès direct aux caves et d'un escalier supplémentaire pour créer une circulation indépendante entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Ces dispositions perdurent jusqu'au milieu du XX^e siècle, alors que deux changements d'usage successifs entraînent des modifications qui concernent essentiellement des adjonctions dans le bâtiment construit sur l'ancien jardin et la cour.

Celle-ci est couverte partiellement d'une dalle en béton surmontée d'un étage. L'installation d'un garage auto-

mobile en 1960 entraîne la restructuration du bâtiment arrière qui est pourvu d'un nouveau plancher en béton accessible par une rampe et voit la reprise de la charpente en bois par des éléments métalliques.

Ce bâtiment, mais aussi le corps de logis sur rue, présentaient et présentent encore des défauts structurels. Ils sont dus à plusieurs facteurs : la nature du terrain, le déplacement de l'escalier côté cour qui vient donc s'appuyer sur le mur de façade, l'absence d'appui latéral derrière le 62-64, rue René Boulanger, où le passage mitoyen qui menait à l'ancien hôtel Rosambo est devenu la rue Taylor en 1881 (son alignement a été réalisé en retrait des bâtiments préexistants). Le projet actuel envisage donc une reprise structurelle mais aussi la construction d'un bâtiment neuf en lieu et place du garage et des bâtiments occupant l'ancienne cour. On distingue en effet l'immeuble de rapport sur rue, dont l'intérêt patrimonial impose la conservation, de même que celui du mur d'origine sur la rue Taylor, des adjonctions successives dont les plus anciennes ont été fortement remaniées et reprises en raison des problèmes structurels qui touchent l'ensemble de la parcelle. L'ensemble accueillerait un programme mixte de logements (du studio au T4 duplex) et de bureaux et conserverait le commerce à rez-de-chaussée qui n'est pas concerné par le projet.



Plan des caves et du rez-de-chaussée, 1887 (Archives de Paris).



Vue du bâtiment industriel construit après 1866.



Surélévation du mur sur la rue Taylor dans le cadre de la construction du bâtiment industriel.



Renforcement structurel du bâtiment industriel lié à l'installation du garage.



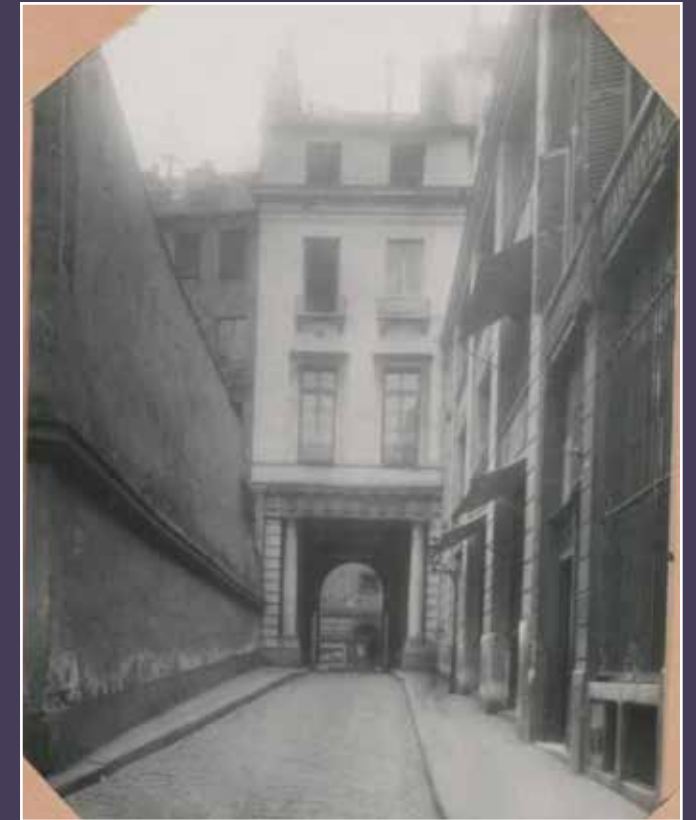
Vue du garage.



Vue du bâtiment industriel, du couvrement de la cour et de la « galerie » en béton ajoutée.



Le 62-64, rue Boulanger, photographie de Ch. Lansiaux en 1920 montrant une partie de l'élévation du n° 60 (Musée Carnavalet).



Le débouché de la rue Taylor, photographie de Ch. Lansiaux en 1920 montrant une partie de l'élévation sur cour du n° 60, rue Boulanger (Musée Carnavalet).

Le bâtiment du XVIII^e siècle accueillerait deux niveaux de bureaux et trois de logements. L'escalier serait préservé et la circulation verticale renforcée par un ascenseur mitoyen. Une trémie serait donc créée du deuxième sous-sol jusqu'au niveau de comble. Au premier sous-sol, côté cour, on envisage la démolition complète de la voûte, en partie affaissée par le poids de l'escalier, tandis que celle côté rue serait préservée. Au rez-de-chaussée on envisage la démolition de murs de refends, réputés non porteurs, mais qui correspondent à la circulation axiale d'origine. Seule la partie droite serait supprimée, de même que son prolongement formant le mur d'échiffre mis en place lors du déplacement de l'escalier à la fin du XVIII^e siècle. Dans les étages et à chaque niveau, les deux murs correspondant à cette travée centrale côté rue seraient supprimés. La restauration du bâtiment sur rue s'accompagnerait du ravalement des façades et du remplacement des menuiseries. Le mur d'origine longeant l'actuelle rue Taylor serait préservé, seule la partie haute, récente, étant prévue en démolition. On envisage cependant des percements de baies dans cet ouvrage, qui doit servir de socle à la construction neuve.

Celle-ci s'articule en effet avec l'existant par un système de gradins faisant la jonction avec l'immeuble à R+5 (dont le dernier niveau est en retrait). De même du côté du bâ-

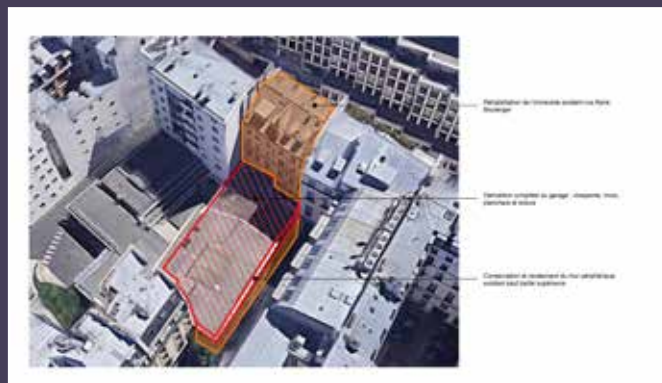
timent neuf, les parties neuves reprennent l'emprise de l'ancienne « galerie » en béton, comme une aile en retour mais qui serait dotée d'un niveau supplémentaire (posant la question de la relation à la façade ancienne). Une courette est ménagée dans l'ancienne cour et couverte d'une verrière. La mise en œuvre privilégierait l'usage du béton en partie basse et, sur les niveaux de logement, une ossature en bois. Les toitures des bâtiments neufs seraient entièrement traitées en terrasses, accessibles ou végétalisées.

DISCUSSION

Grégory Chaumet s'interroge sur la justification d'une démolition des caves. Paul Chemetov s'interroge quant à lui sur les surfaces : si l'on ajoute à la surface existante la surface créée, on atteint un COS de 5,3 ! Ou de 3,57 si 1 260 m² étaient démolis, ce que le dossier ne dit pas. Laurence Bassières regrette que la façade arrière soit très modifiée. Xavier Brunquell évoque le mur côté rue Taylor, qu'il juge important, et pense qu'il y a sûrement une autre manière de la traiter, les gradins apparaissant comme très anecdotiques. Bernadette Blanchon estime toutefois que l'ouverture du mur côté rue Taylor sera nécessaire au futur bâtiment. Philippe Simon juge enfin le projet assez violent pour la parcelle mitoyenne, à l'est.



Coupe indiquant la répartition du programme mixte de bureaux et logements (© Asphalt, novembre 2021).



Vue aérienne figurant les démolitions et réhabilitations (© Asphalt, novembre 2021).



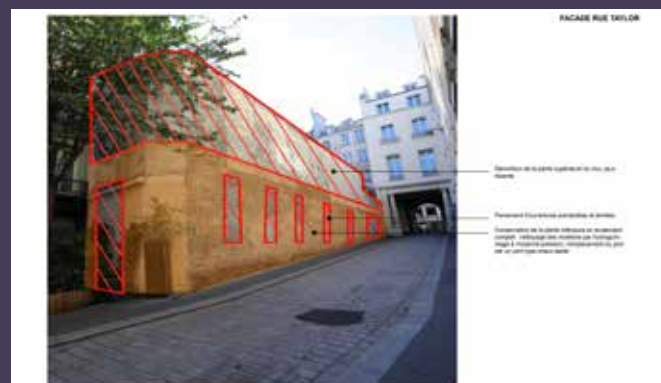
Plan des démolitions au premier sous-sol (© Asphalt, novembre 2021).



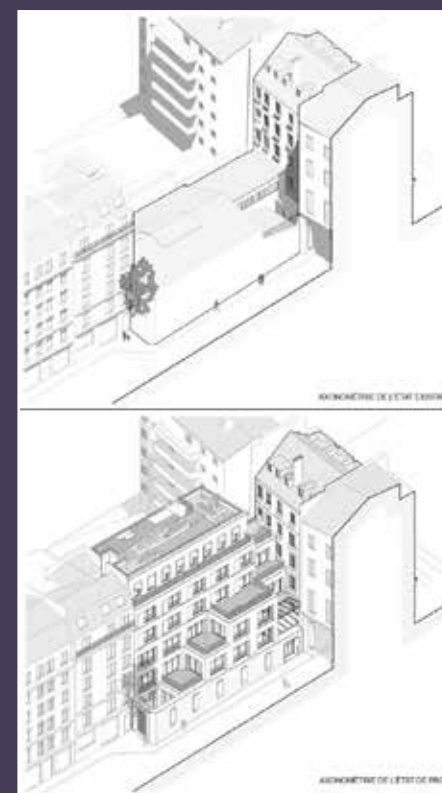
Vue de la voûte du premier sous-sol étayée.



Plan des démolitions au rez-de-chaussée (© Asphalt, novembre 2021).



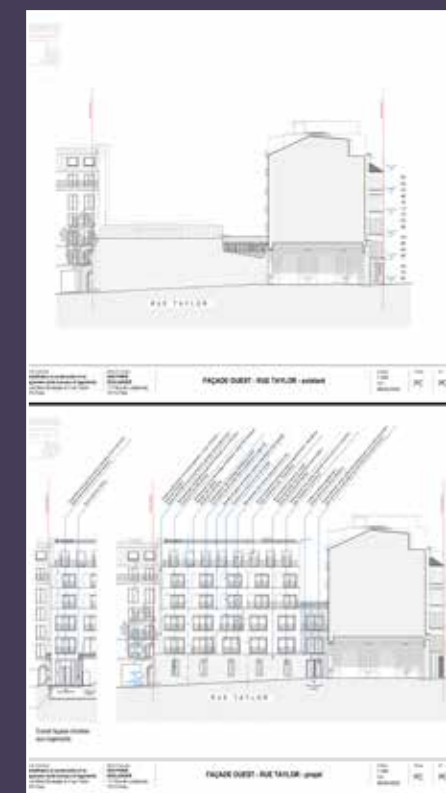
Vue des démolitions et percements dans le mur mitoyen de la rue Taylor (© Asphalt, novembre 2021).



Axonométries du projet et de l'existant (© Asphalt, novembre 2021).



Coupes du projet et de l'existant (© Asphalt, novembre 2021).



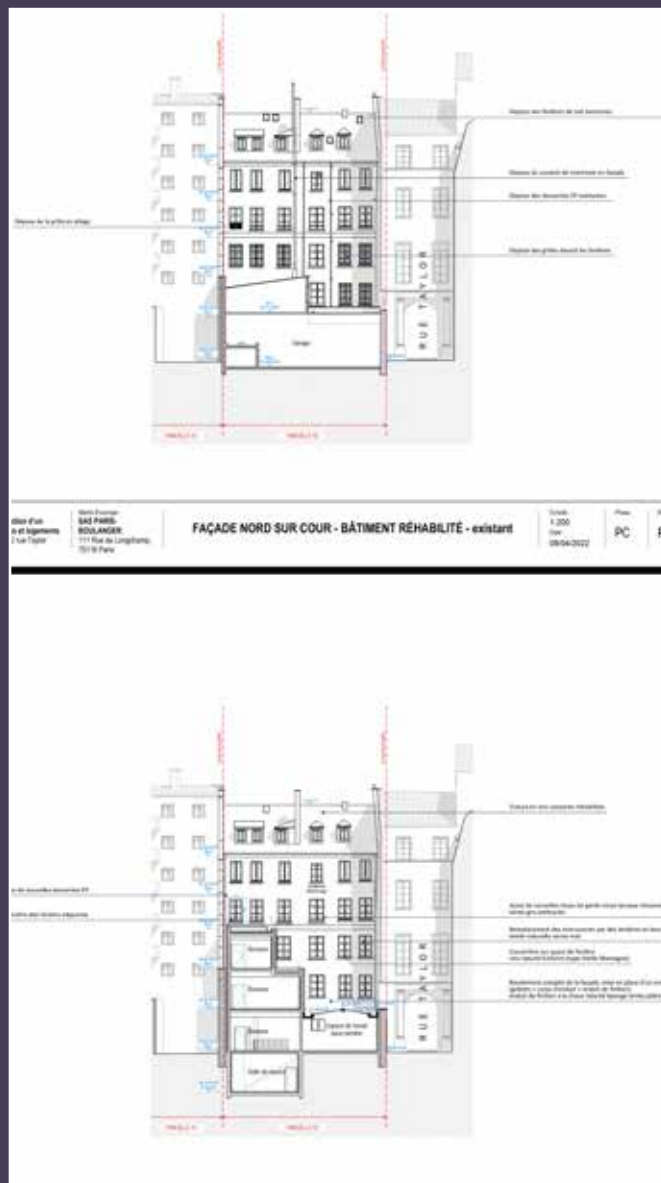
Elévation de l'existant et du projet sur la rue Taylor (© Asphalt, novembre 2021).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation du 60, rue René-Boulanger. Elle s'interroge sur le traitement en gradins de la liaison entre le nouveau bâtiment sur cour et la rue Taylor et demande un dialogue constructif avec les porteurs du projet, afin de faire évoluer cette partie du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeuble 60 rue René Boulanger / 2 rue Taylor (Paris Xe). Audit historique et patrimonial*, septembre 2021.



Élévation et coupe de l'existant et du projet sur la cour (© Asphalt, novembre 2021).



Toitures, état actuel (© Asphalt, novembre 2021).



Toitures, état projeté (© Asphalt, novembre 2021).



Vue d'insertion sur la rue Taylor (© Asphalt, novembre 2021).



13-15, rue Cognacq-Jay (07^e arr.)

Rénovation lourde de l'ancien siège de la Radiodiffusion française

Pétitionnaire : M. Pascal VEISSE
SCI BELVEDERE ALMA
PC 075 107 22 V0009
Dossier déposé le 16/03/2022
Fin du délai d'instruction le 16/08/2022

« Réhabilitation d'un immeuble de bureaux avec changement de destination d'habitation en bureaux, comprenant modification d'aspect extérieur, mise aux normes accessibilité et sécurité incendie, végétalisation des toitures-terrasse.

Surface changeant de destination : 38 m² ; surface créée : 758 m² ; surface démolie : 761 m². »



Extrait du PLU.



Vue rapprochée de la façade de l'extension.



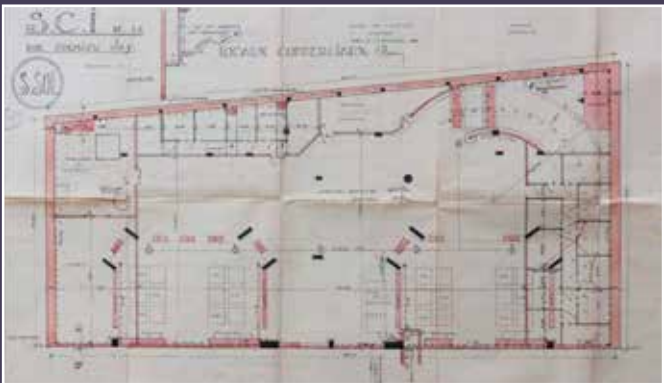
Vue de l'entrée et de son extension à rez-de-chaussée.



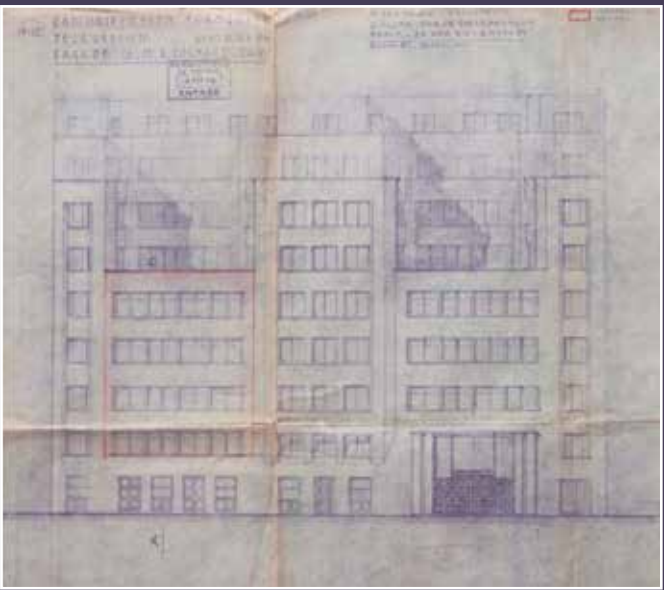
Plan de lotissement de la propriété de M. Cognacq, quai d'Orsay, 1909 (Archives de Paris).



Élévation de l'immeuble, 1930 (Archives de Paris).



Plan du rez-de-chaussée, extrait du permis de construire de 1930 (Archives de Paris).



Élévation projetée en 1952. Seule la cour de gauche sera en effet construite (Archives de Paris).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 661 m²
- Surface existante : 4870 m²
- Surface créée : 796 m²
- Surface totale : 4867 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La rue Cognacq-Jay a été ouverte sur l'ancienne île-aux-Cygnés, après une importante opération de remblaiement menée au XVIII^e siècle. De vastes entrepôts d'utilité publique sont créés à cet emplacement sous l'Empire et la Monarchie de Juillet ; en 1833, la Ville y fait notamment construire un entrepôt des Douanes. En 1908, Théodore-Ernest Cognacq, fondateur de la Samaritaine, se porte acquéreur du site et le loue à John Calvin Brown, acteur majeur des établissements de fête en Europe. Le parc d'attraction du Magic City occupera le site jusqu'en 1923. En 1928, un arrêté préfectoral acte le lotissement du terrain et la création de la rue Cognacq-Jay, qui sera parallèle au quai. En avril 1930, la Société civile immobilière de la rue Cognacq-Jay achète deux lots et confie à l'architecte Charles

Thomas la construction d'un immeuble de huit étages et un neuvième partiel, conçu en béton armé et pierre de taille. Probablement débitrice, la SCI est contrainte, entre 1932 et 1936, de céder le bâtiment au profit de l'Union des Sociétés Mutuelles de Retraite des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, qui confie la fin des travaux de construction et la gestion du bien à M. Berladier. Ce dernier s'était fait une spécialité des pensions familiales, avec des appartements composés des seules pièces d'habitation et de réception privée, auxquels étaient adjoints des services collectifs (cuisines, salles à manger, grand salon avec salle de réception, garage avec service de réparation). En 1939, les émissions de télévision française sont interrompues mais, en 1941, les autorités allemandes et la Radiodiffusion nationale conviennent qu'elles pourront reprendre lorsque des locaux auront été trouvés. Un vaste complexe est alors créé rue de l'Université, englobant l'immeuble du 13-15, rue Cognacq-Jay. La Caisse Autonome de l'Union des Sociétés Mutuelles de Retraite des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, qui en est propriétaire, passe un accord avec la Radiodiffusion française en 1943 pour une cession à l'amiable, avant que le gouvernement de Vichy empêche la réquisition et l'expropriation du bâtiment pour cause d'utilité publique.

De nouveaux cloisonnements sont engagés pour adapter l'ancienne pension de famille afin d'accueillir des bureaux, des salles pour les équipements techniques, des ateliers de réparations, des magasins, des studios, des salles de réception et des loges pour les artistes. La cantine prend la place de l'ancien restaurant créé par Berladier au dernier étage. Les programmes de télévision sont de nouveau interrompus en août 1944 et reprennent en 1945. À cette date, la Radiodiffusion Française (RDF) est créée en remplacement de la Radiodiffusion Nationale. D'importants travaux sont alors conduits jusqu'en 1960 sur l'ensemble du site. Maurice Chatelan, architecte de la RDF, entreprend la construction de deux immeubles en cœur d'îlot et l'adaptation de l'immeuble de la rue Cognacq-Jay. Des nouveaux cloisonnements sont conduits, tandis que les escaliers principal et secondaire sont reconstruits. En 1952, c'est encore Chatelan qui dirige l'extension du bâtiment au-dessus de la cour située sur la rue, côté gauche. Une nouvelle façade de cinq étages est créée, percée de quatre baies à chaque niveau ; c'est là l'intervention la plus lourde, qui vient modifier radicalement le plan et l'élévation de l'immeuble des années 1930. Ces opérations de rénovation sont mal documentées, car souvent réalisées sans permis de construire, ou après des demandes évasives, rapidement validées par

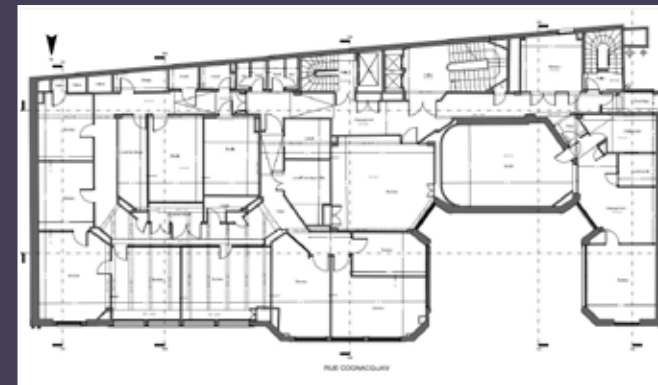
l'État. Or les travaux sont incessants tout au long des années 1950 et 1960, emportant aussi la séquence d'entrée et entraînant la modification de la façade au droit de l'accès principal. Ainsi, en 1965, Jacques Lhuillier, architecte et successeur de Chatelan, reprend son idée de combler la cour de droite en façade, en symétrie de la cour de gauche déjà comblée. Pour autant, cette fois, l'extension ne se fait qu'au rez-de-chaussée, modifiant encore le pied d'immeuble. C'est à ce moment que naît l'Office de radiodiffusion télévision française (ORTF), dissout dix ans plus tard pour donner naissance à sept sociétés. TF1 et Antenne 2 deviennent chacun propriétaire de 40% du complexe immobilier des rues de l'Université et Cognacq-Jay, tandis que TDF acquiert les 20% restants. D'autres campagnes de travaux sont conduites dans les années 1980 par Antenne 2, qui quitte le bâtiment en 1984 ; en 1987, c'est TF1 qui est privatisée. L'immeuble de la rue Cognacq-Jay revient alors à Télévision de France (TDF) et l'on envisage de réaliser une nouvelle extension, en comblement sur quatre niveaux de la cour de droite, mais le projet reste lettre morte après avis défavorable du service des Architectes des Bâtiments de France. Conçu pour être un immeuble de bureaux dans les années 1930, avant de voir son affectation changée en cours de



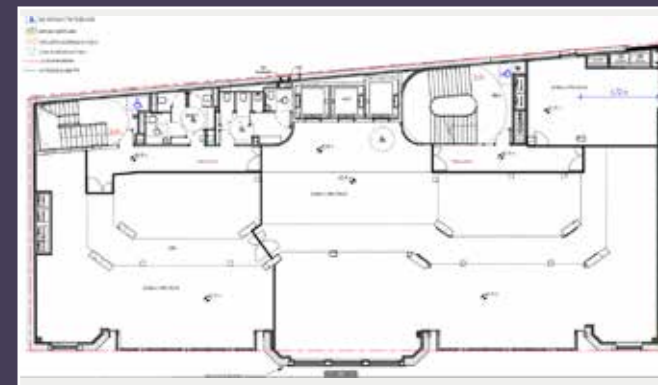
Vue extérieure de l'immeuble avec l'extension sur la cour de droite (publiée dans *Le centre Alfred Lelluch*, 1961, p.14).



Vue extérieure de l'immeuble en 1936 (© Inathèque).



Plan du R+4, état existant (© Studios Architecture).



Plan du R+4, état projeté (© Studios Architecture).



Vue d'insertion du projet (© Studios Architecture).

chantier pour abriter une originale pension de famille bourgeoise, l'immeuble a subi d'importantes modifications pour accueillir les équipements spécifiques de la radiodiffusion et des chaînes contemporaines.

Le Centre Alfred Lelluch - baptisé en 1945 du nom du directeur de la Radiodiffusion fusillé par les allemands en 1944 -, devenu dans les années 1990 propriété de sociétés immobilières après le départ des chaînes de télévision françaises, est l'objet d'une demande de permis de construire pour une rénovation lourde. Le projet comprend un réaménagement intérieur, qui ne devrait pas représenter un enjeu patrimonial majeur, si l'on considère les incessantes campagnes de rénovation qui se sont succédées depuis les années 1950. La plus notable est la construction, en 1952, d'une extension sur la cour de gauche qui bordait la rue Cognacq-Jay. Les nombreux projets développés dans les années 1950 à 1980 pour réaliser une extension en symétrie sur la cour de droite n'ont, eux, pas été mis en œuvre. Seul un rez-de-chaussée a été créé, qui annule définitivement les deux redents, caractéristiques de l'architecture de l'entre-deux-guerres - le dispositif des cours ouvertes sur la rue avait été théorisé par l'architecte Eugène Hénard dans les années 1900. Le projet en cours d'instruction entend encore réaliser cette extension, mais dans un souci de symétrie qui pourrait

restituer une élévation cohérente, tout en renonçant définitivement aux deux cours historiquement situées à l'alignement ; les extensions des années 1950 et 1960 seraient démolies et remplacées par des volumes clos de façades vitrées. Les façades seraient déposées et les planchers étendus jusqu'au nu du bow-window central existant. Le neuvième étage partiel, principalement occupé par les installations techniques, serait pour sa part arasé et aménagé en terrasses. Les extensions s'élèveraient jusqu'au R+8, par un système de gradins comprenant également des terrasses accessibles.

DISCUSSION

Paul Chemetov observe qu'en dépit de l'avis favorable des riverains, on arrive à un COS de 7,26 et à des façades en verre exposées plein sud. Alexandre Labasse considère pour sa part que le projet dénature l'existant et ne correspond pas à l'architecture de l'époque. Sabri Bendimerad souligne qu'il s'agit d'un type d'immeuble exceptionnel (à cour ouverte) et qu'il faut en garder la trace ; de ce point de vue, le projet présenté est très violent. René-François Bernard évoque un lieu emblématique et un projet qui a fait l'objet de réunions publiques avant d'être accepté par les riverains.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du 13-15, rue Cognacq-Jay. Elle s'oppose à ce projet, qui ne respecte pas les caractéristiques de l'architecture existante et cherche au contraire à en exploiter au maximum le potentiel spatial. Elle rappelle que l'immeuble était construit à l'origine avec deux cours ouvertes sur la rue, dispositif original qui, même partiellement remis en question dans les années 1960, n'a pas vocation à disparaître totalement. L'un des membres s'abstient du vote de cette résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Immeuble Cognacq-Jay. 13/15, rue Cognacq-Jay 75007 Paris. Audit historique et architectural*, juillet 2021.



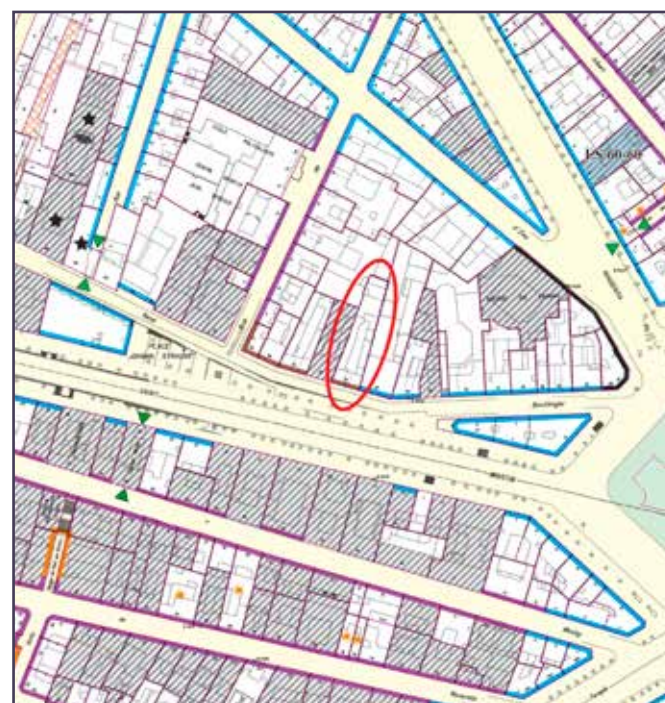
42, rue René Boulanger (10^e arr.)

Réhabilitation, démolition partielle et reconstruction d'une parcelle sur le boulevard Saint Martin

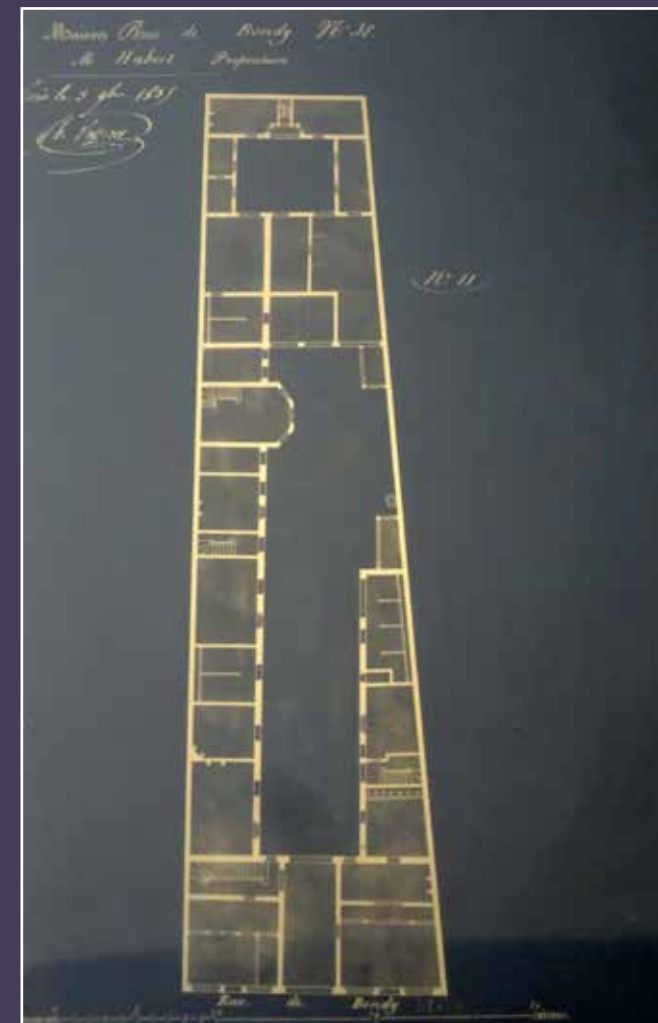
Pétitionnaire : M. Guillaume DE MONTALIER
SAS Hoche et associés
PC 075 110 22 V0005
Dossier déposé le 07/04/2022
Dossier incomplet au 25/04/2022

« Construction de surface de plancher à destination de bureaux, d'habitation. Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+4 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, de commerce, d'habitation en locaux à usage de bureaux, de commerce, d'habitation.

Surface changeant de destination : 576 m² ; surface créée : 136 m². »



Extrait du P.L.U.



Cadastré de Paris, maison au 38, rue de Bondy, 1835 (Archives Nationales).



Atlas Vasserot, 1810-1836 (Archives de Paris).



Cadastré municipal, 1896 (Archives de Paris).



Philippe-Marie Chaperon, graveur, *Les grands boulevards en frise : boulevard Saint-Martin*, 1847-1848 (Musée Carnavalet).



Vue du Théâtre des Folies-Dramatiques au 40, rue de Bondy, 1905 (publiée dans *Les théâtres parisiens disparus*, Paris, 1999).



Vue du 42, rue René Boulanger avec la station essence Avia et le magasin de menuiserie Guimier, 1959-1960 (BHVP).



Vue actuelle de la cour depuis l'entrée vers le fond.



Vue actuelle de la cour depuis le fond vers l'arrière du bâtiment sur rue.

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 763 m²
- Surface existante : 1724 m²
- Surface créée : 712 m²
- Surface totale : 1860 m²

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La rue de Bondy, ancien chemin de la Voirie, puis rue des Fossés Saint-Martin et rue Basse Saint-Martin, prend en 1944 le nom du syndicaliste René Boulanger. Son tracé curviligne relie la place de la République à la Porte Saint Martin, une partie étant en connexion directe avec le boulevard Saint Martin, au niveau de la place Johann Strauss et de la promenade Clews Vellay.

Du fait de cette proximité avec cet espace public, la façade du numéro 42 s'inscrit donc dans la séquence urbaine du boulevard Saint Martin. Au sein de ce paysage urbain, on notera la présence singulière du bâtiment mitoyen, au numéro 40 : l'immeuble de bureaux en R+9 (aujourd'hui réhabilité en hôtel de tourisme) construit en 1972 par les architectes André Biro et Jean-Jacques Fernier, qui a remplacé le théâtre des Folies-Dramatiques

(puis cinéma) installé depuis 1862.

Au numéro 42, le bâtiment principal donnant sur rue comporte quatre étages, dont le dernier mansardé et doté des lucarnes ; un passage cocher central mène à la grande et étroite cour, délimitée par les deux ailes en retour d'équerre – celle de droite accueille l'escalier principal distribuant les logements. Le fond de la cour est occupé par un deuxième corps de bâtiment en R+3, desservi par un escalier avec cage en pans coupés ; le fond de la parcelle, anciennement une deuxième cour, a été entresolé et recouvert. La parcelle a fait l'objet des plusieurs campagnes de transformation et de densification jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; cette configuration est encore lisible aujourd'hui dans ses éléments fondamentaux.

L'origine de ce bâtiment remonte aux années 1763-1766, quand le maître charpentier Mathurin Blondelle construit quatre maisons, dont une est celle sise à l'actuel 42, rue René Boulanger : cette maison bourgeoise (dit « l'hôtel de princes ») comportait un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième étage en attique. Les ailes en retour d'équerre présentaient un rez-de-chaussée, un étage carré et des greniers couverts ; elles étaient prolongées par des constructions à l'alignement d'un seul niveau. Le fond de la parcelle était à cette époque occupé



Vue actuelle de l'escalier principal dans l'aile droite.



Vue actuelle d'une pièce avec moulures du bâtiment donnant sur rue, avec ouvertures bouchées.



Vue actuelle du rez-de-chaussée du bâtiment en fond de cour.



Vue actuelle de l'escalier dans la cage à pans coupés.



Vues actuelles des caves au-dessous du bâtiment en fond de cour.



Vue actuelle d'un escalier de l'aile.



Plan avec indication des démolitions prévues en rouge (© HAME)



Vue aérienne avec indication des démolitions prévues en rouge (© HAME).



Photographie du fond cour avec indication des démolitions prévues en rouge (© HAME).



Coupe longitudinale de l'état projeté (© HAME).

par un jardin, utilisé comme « cour à fumier ».

Une première campagne de densification est menée entre 1786 et 1818 par un nouveau propriétaire, qui prévoit la démolition des constructions en alignement à rez-de-chaussée et la surélévation des corps de logis des ailes connectées au bâtiment sur rue. C'est à cette époque que le grand escalier à la française est construit dans l'aile droite. Le fond de parcelle est quant à lui construit pour abriter des écuries et un hangar, avec un passage central menant à une deuxième cour.

A partir de 1827, suite à la vente de la propriété, la maison se transforme en un immeuble mixte de rapport, avec plusieurs appartements mais aussi boutiques et ateliers. Entre 1827 et 1857, le comble du R+3 de l'immeuble sur rue est redressé, puis un quatrième étage en attique est créé. Les ailes font l'objet d'une extension (cinq travées pour l'aile gauche et trois pour l'aile droite) reprenant l'alignement et la hauteur de celles existantes ; l'extension de l'aile droite est élevée sur caves et les nouvelles constructions sont dotées de deux escaliers destinés à desservir les nouveaux appartements de manière indépendante.

Dans la même période, le fond de la parcelle est lourdement restructuré : les constructions existantes sont remplacées par un nouveau corps de bâtiment avec une

aile en retour joignant l'aile gauche. Le rez-de-chaussée communique avec l'espace libre du fond parcelle et il est surmonté par deux étages carrés et d'un troisième sous combles ; dans l'aile, une cage à trois pans coupés abrite l'escalier montant de fond en combles.

Dès le milieu du XIX^e siècle, une pompe à pétrole est installée dans la cour de la parcelle ; le rez-de-chaussée sur rue est affecté à deux boutiques à droite et à gauche du passage cocher, tandis que des magasins s'installent également dans la cour.

Une dernière phase de transformations se déroule entre 1884 et 1919, avec une opération d'uniformisation des façades donnant sur cour et la transformation du dernier étage du bâtiment sur rue en toiture mansardée. Le cadastre municipal de 1896 montre un plan-masse correspondant à l'actuel, à l'exception du fond de la parcelle ; c'était déjà le cas sur l'atlas Vasserot (1810-1836), où la parcelle du 42, rue René Boulanger correspond au 38, rue Bondy (quartier de la Porte Saint-Martin).

Le bâtiment au fond de la cour est occupé à partir des années 1910 par la société Guimier, spécialisée dans la fabrication de moulures décoratives pour lambris ; il est alors modifié, notamment au rez-de-chaussée et au premier étage, où les murs de refends et les cloisonnements sont démolis pour créer des plateaux libres, tandis que la

deuxième cour est couverte et entresolée.

Le DHAAP a été saisi une première fois, en 2016, pour sonder la possibilité d'une démolition totale du bâti de la parcelle. Cette option jugée inacceptable, une étude historique du site a été conseillée. Une deuxième proposition, en 2021, portait sur la seule conservation du bâtiment sur rue, ce que le DHAAP a là encore considéré comme inenvisageable.

La CVP est aujourd'hui appelée à donner son avis sur un projet de démolition partielle, de reconstruction et de réhabilitation de l'existant : il est en l'occurrence envisagé de démolir le fond de la parcelle et une partie des deux ailes sur cour. Bien que les pièces déposées ne fassent pas état des démolitions prévues à chaque étage, il est évident que toutes les caves au-dessous des bâtiments prévus démolis seraient également détruites et que, dans les bâtiments conservés, les surfaces du R+1 au R+3 s'organisent en plateaux libres en déposant la distribution existante.

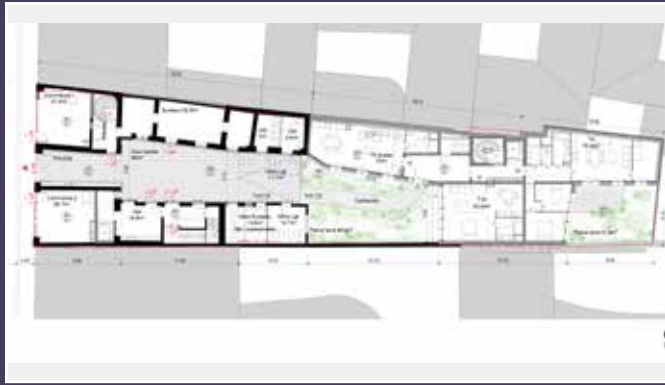
Le diagnostic structurel réalisé sur tous les bâtiments aurait souligné plusieurs désordres, comme le basculement de la façade de l'aile est vers la cour intérieure, des fissurations sur les façades donnant sur cour, l'infléchissement important des planchers en bois et la détériora-

tion de certaines façades en pan de bois. Ces désordres seraient particulièrement présents dans le bâtiment en fond de cour. Les tassements de terrain et les dégâts des eaux récurrents appellent une reprise en sous-œuvre des fondations des bâtiments conservés, nécessaire également pour permettre la création d'un sous-sol complémentaire sous les deux ailes existantes.

Les nouveaux volumes réalisés seraient destinés à la création de 12 logements répartis sur quatre niveaux ; leurs toitures « s'alignent au bâtiment conservé, les horizontales sont accentuées par un travail de balcons filants et de corniches qui répondent aux corniches du bâtiment XVIII^e ».

De ce fait, le plan-masse de la parcelle serait modifiée à partir de la mi-profondeur par l'implantation de nouvelles volumétries, ainsi que par l'introduction d'une connexion de deux niveaux (R+1 et R+2 avec toit terrasse accessible) entre les ailes préexistantes. Ce bâtiment-passerelle est conçu pour permettre des plateaux de bureaux continus et éviter des espaces en culs-de-sac ; il serait réalisé en structure métallique légère et complètement vitré, avec châssis en bois.

Les bâtiments conservés seraient quant à eux réhabilités pour abriter des bureaux ; l'escalier principal datant du XVIII^e siècle serait préservé, en revanche tous les autres



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© HAME).



Plan du R+1, état projeté (© HAME).



Vue d'insertion depuis la rue (© HAME).



escaliers du site seraient destinés à disparaître. Le rez-de-chaussée sur rue serait affecté au commerce. La façade sur rue serait nettoyée et restaurée dans le respect des modénatures existantes et l'isolation thermique se ferait par l'intérieur. Côté cour, il est prévu d'agrandir les ouvertures au rez-de-chaussée afin d'augmenter l'apport de lumière.

Pour ce qui concerne les espaces libres, la cour serait pavée dans la partie conservée et son usage serait mixte entre les employés des bureaux et les habitants allant vers les logements, tandis qu'une deuxième cour serait plutôt végétalisée et à usage exclusif des logements. La toiture de l'immeuble de logements serait végétalisée et inaccessible.

Dans une démarche de réemploi, un diagnostic ressources a été réalisé : les éléments de second œuvre (feronneries en façade, parquet massif, portes en bois, menuiseries extérieures) des bâtiments prévus démolis seraient déposés et réemployés *ex situ* ; ceux des bâtiments conservés seraient en revanche déposés, stockés sur site et réemployés *in situ*.

DISCUSSION

Mireille Grubert fait remarquer l'intérêt de la forme urbaine existante, très courante dans les faubourgs de Paris et que

la Commission du Vieux Paris doit contribuer à protéger, d'autant qu'il s'agit de lieux de vie très agréables. Sabri Bendimerad évoque le problème de l'habitabilité dans ces espaces densifiés. Bernadette Blanchon note toutefois que l'aile de bureaux reliant les deux ailes latérales témoigne d'une recherche de plan-masse destinée à préserver des vues et de la lumière. Selon Dominique Cerclet, la densification pourrait être plus légère.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation du 42, rue René-Boulanger. Si elle ne remet pas en cause l'intérêt de la recherche menée sur le plan des volumétries, elle considère que le projet ne respecte pas suffisamment les caractéristiques parcellaires et l'espace en profondeur de la cour, particulièrement appréciable dans le tissu très dense du quartier.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Immeuble 42 rue René Boulanger. Audit historique et patrimonial*, mars 2021.
- Archives de la Commission du Vieux Paris (Casier archéologique).

6, avenue du Mahatma Gandhi (16^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Modification mineure du permis de construire de rénovation lourde de l'ancien Musée des arts et traditions populaires. État des lieux en juin 2022

Pétitionnaire : M. Christian REYNE

LVMH

PC 075 116 17 V0016 M01

Dossier déposé le 28/02/2022

Fin du délai d'instruction le 28/10/2022

« Réaménagement intérieur, création d'un niveau unitaire au rez-de-jardin, rationalisation du sous-sol, suppression du restaurant en partie supérieure, remplacement des espaces exposition et des ateliers d'artistes en vue des espaces savoir-faire et création.

Surface créée : 1206 m² ; surface supprimée : 4167 m².

Modificatif au PC 075 1116 17 V0016 autorisé le 09/01/2018. »



Extrait du P.L.U.



Photographie du musée à sa livraison (© CAPA).



La tour et l'entrée à la livraison du musée (© CAPA).



Photographie du musée depuis l'avenue avec la rampe de livraison, la façade aveugle, et l'espace paysager, 2017.



Perspective depuis l'avenue, état existant et projet, extraite du PC de 2017 (© Gehry et Dubuisson architectes).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 5505 m²
- Surface existante : 14 788 m²
- Surface créée : 1206 m²
- Surface totale : 11 377 m²

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 juin 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien musée national des arts et traditions populaires. La commission s'étonne de l'importance des modifications apportées au bâtiment dont certaines lui semblent contredire l'expression architecturale de Jean Dubuisson (démolitions, césures des volumes, transformation complète des façades). Elle appelle à un plus grand respect de l'original et demande pour cela l'ouverture d'un dialogue avec les porteurs du projet. »

- Séance du 23 novembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconversion de l'ancien musée des

arts et traditions populaires. Après avoir constaté sur place l'élimination déjà en cours de l'ameublement intérieur dessiné par Jean Dubuisson, la Commission ne peut que regretter la réalisation d'un projet qui a pour premier objectif de transformer radicalement l'expression architecturale du bâtiment et déplorer que cet édifice, qui a joué un rôle essentiel dans le développement des musées d'ethnographie à travers le monde, n'ait pas été protégé en temps voulu. »

PRÉSENTATION

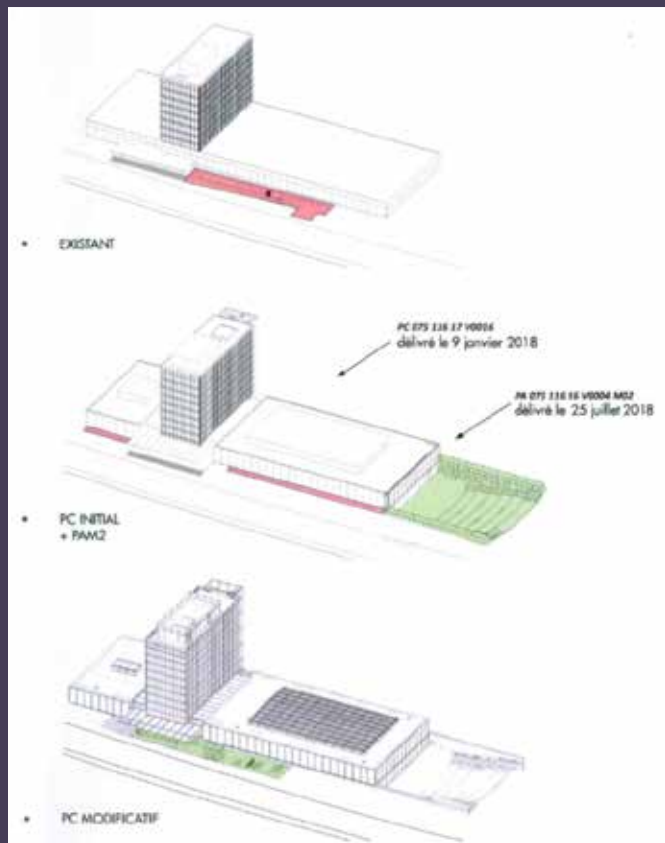
Créé par le ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire le 1er mai 1937, le musée des Arts et Traditions populaires est dans un premier temps abrité au nouveau palais de Chaillot, face au musée de l'Homme dont provient le premier noyau de ses collections. Georges-Henri Rivière, qui est à l'initiative de cette nouvelle institution destinée à documenter les cultures régionales françaises, songe à rassembler et à présenter des objets supports de coutumes et traditions ainsi que des documents graphiques et sonores. Rapidement à l'étroit à Chaillot, le musée demande un nouveau site et Rivière, influencé par la conception scandinave des musées de ce type, songe un temps à un établissement ouvert, placé dans un parc permettant des

manifestations muséales de plein air.

Le site du jardin d'Acclimatation est choisi et, après étude d'un chapelet de « dix maisons des provinces françaises », le principe d'un bâtiment unique pour un musée-laboratoire est retenu. En 1952, un accord prévoit que la Ville cède à bail pour 30 ans un terrain de 5 700 m² à l'État qui se charge de construire. Si le programme est ambitieux (salles, galeries d'expositions, auditorium de 800 places, bureaux et centre de recherche), c'est surtout un nouveau regard sur la présentation des collections qui va guider la conception du nouveau musée. Les conservateurs attendent désormais protection des œuvres vis-à-vis de la lumière extérieure mais éclairage artificiel maîtrisé des vitrines en galeries, flexibilité au dedans mais lisibilité immédiate des fonctions depuis le dehors. Le projet est confié en 1953 à Jean Dubuisson, élève d'Emmanuel Pontremoli, premier grand prix de Rome et ancien pensionnaire de la Villa Médicis, architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Dubuisson vient alors de rallier le mouvement moderne (il participe aux CIAM en 1952) et s'intéresse à l'industrialisation de la construction. Avec Michel Jausserand, il propose une première esquisse à deux corps de bâtiments où se lisent les deux fonctions de l'équipement : un parallélépipède de huit niveaux abrite la conservation et la recherche à

l'extrémité d'un socle plat ouvert au public. La difficulté de mettre en communication ces deux entités fait bientôt renoncer à ce parti auquel est préférée la superposition des mêmes fonctions sous la forme, en T inversé, d'une tour posée sur un long volume horizontal. Le projet définitif est arrêté en 1957, mais sa construction qui débute en 1960 dure, au fil d'hésitations programmatiques, jusqu'au début des années 1970. L'expression architecturale est inspirée des plus célèbres réalisations du Style international, comme la Lever House de Gordon Bunshaft à New York ou encore la Neue Nationalgalerie à Berlin de Ludwig Mies Van der Rohe, achevée en 1968 mais inspirée par des recherches datant des années 1950.

Dans le projet définitif, le volume vertical est enveloppé de murs rideaux pour les grands côtés ouverts et, pour les petits côtés aveugles, de plaques de verre de parement d'un dessin comparable, donnant à la tour l'aspect rigoureux d'un prisme aux quatre faces équivalentes. La trame qui subdivise ces murs rideaux, absente des premières esquisses, peut être rapprochée du dessin qui a fait date, conçu au même moment (1962) par le même architecte pour sa grande opération du boulevard Pasteur. Cette tour accueille la conservation, les laboratoires et les bureaux de l'institution sur huit niveaux de



Évolution du projet en 2017 et 2022 (© Gehry et Dubuisson architectes).



Évolution du projet en plan et en coupe (© Gehry et Dubuisson architectes).



Plan et coupe du nouvel accès et de l'escalier le long de l'avenue (© Gehry et Dubuisson architectes).



Vue depuis l'avenue, mai 2018.



Vue du chantier en 2019 (© Marie Colson).

400 m² chacun. L'aménagement des plateaux présente des caractéristiques propres au travail de Jean Dubuisson : vitrages toute hauteur, séparés par des poteaux où s'appuient des tablettes-écrivains menuisées. Cette tour est posée sur un socle public opaque, formé d'une charpente métallique sans point porteur intérieur, dédié à un hall d'accueil traversant, à une salle de conférences et à la présentation des collections dans dix grandes zones séparées par des cloisons légères amovibles.

Au-dessous, l'infrastructure du socle de béton compte deux niveaux desservis par une longue rampe de livraison. Un premier sous-sol semi-public - le musée d'études - abrite une cafétéria et un auditorium en gradins de 400 places destiné aux représentations théâtrales et aux conférences. Le deuxième sous-sol est occupé par les réserves.

Le choix des matériaux est en accord avec les principes de la conception : raffiné et fonctionnel. Sols de marbre et d'ardoise, parois de bois de teck, lisses ou rainurés pour les façades du socle, panneaux vitrés toute hauteur de la tour subsistent, de même que les poignées des portes du grand hall dues à Martha Pan.

Le concept d'écomusée a progressivement détourné l'attention de cette institution qui a fermé ses portes au

public en 2005, avant d'être désaffectée en 2013. Les collections ont été transportées à Marseille, au Mucem (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée).

Le projet vise aujourd'hui à inclure l'édifice dans un pôle culturel pluridisciplinaire fonctionnant en lien avec les deux autres institutions voisines exploitées par le groupe LVMH : le jardin d'Acclimatation et la fondation construite par Frank O. Gehry à laquelle l'ancien musée, jugé daté et à l'architecture trop interiorisée, ne s'accorderait pas.

Il est envisagé pour ouvrir visuellement le musée de le décomposer en trois volumes disjoints, la tour étant isolée du socle, au droit de l'entrée, par des passages vitrés entre l'avenue et le jardin d'Acclimatation. L'éclairage naturel du socle serait complété par l'installation de verrières en toiture, ce socle devant accueillir deux grandes salles, l'une polyvalente pour des manifestations culturelles ou sportives, l'autre plus petite pour des colloques. Le remplacement de toutes les façades par des vitrages clairs permettrait de donner à voir notamment la structure porteuse du pignon sud de la tour. Un nouvel escalier vitré serait accolé à l'autre pignon de la tour, notamment pour la desserte d'un restaurant.

Le permis de construire délivré en 2018 avait donné lieu

à deux présentations et deux résolutions de la Commission du Vieux Paris. La première a eu lieu en juin 2017. La Commission s'était alors étonnée de l'importance des modifications envisagées (démolitions, césures des volumes, transformation des façades). Une visite avait été organisée, où les membres avaient entendu maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, avant un suivi en novembre 2017, donnant lieu à une résolution de regret, constatant l'impossible dialogue et le parti pris du projet, qui demandait une transformation radicale de l'expression architecturale du bâtiment. Depuis, l'édifice a été intégralement curé. Les démolitions intérieures constatées en 2017, et la perte d'un second œuvre d'une exceptionnelle qualité, a été poursuivie par le curage intégral des façades, qui a eu lieu entre les mois de septembre et de mai 2018. Pendant quatre ans, la structure du musée est restée à nu et n'a été mise sous protection qu'au printemps 2022. Le socle, quant à lui, a été entièrement démoli. Il sera reconstruit « à l'identique ».

Le permis modificatif transmis au DHAAP concerne principalement le traitement des espaces extérieurs et la relation qu'entretiendra le nouveau bâtiment avec la Fondation LVMH et le jardin d'Acclimatation. L'agence ALEP, paysagiste en charge de la requalification des espaces extérieurs de ce dernier, a en effet obtenu un

permis d'aménager modificatif en juillet 2018, pour la création d'un amphithéâtre à ciel ouvert, qui viendrait en prolongement, à l'est, du futur bâtiment, et dont la pente conduirait au musée. D'autre part, il a été souhaité que la grande salle puisse être desservie directement depuis l'avenue, sans passer par le perron de l'ancienne entrée. Pour ce faire, l'ancienne rampe de livraison sera démolie et remplacée par un « escalier monumental largement paysager ». Ce dispositif est doublé d'ascenseurs implantés sur rue, afin de permettre l'accessibilité de cette deuxième entrée.

DISCUSSION

Selon Paul Chemetov, il s'agit – tant pour les aménagements intérieurs, aujourd'hui détruits, que pour le bâtiment – du chef-d'œuvre de Jean Dubuisson. La présence dans la maîtrise d'œuvre de Thomas Dubuisson, aux côtés de Franc Gehry, ne justifie en rien le projet actuel et justifie les avis successifs de la CVP. Corine Faugeron souligne qu'elle a travaillé neuf ans au musée des Arts et traditions populaires, qui était totalement incarné par son architecture ; c'est le pervertir que l'affecter à une autre activité. Jean-François Legaret rappelle le vœu de la Commission en 2019 et constate le peu d'avancement du projet. Selon lui, la restitution est une illusion. Grégory Chaumet note



Vue actuelle du chantier de démolition.



Vue aérienne des démolitions en 2022 (© Google).



Vue depuis l'avenue, juin 2022.



toutefois le peu de précision du projet, notamment dans son programme. La transparence affichée n'est pas une fatalité et une évolution est peut-être encore négociable.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le permis modificatif du projet de restructuration de l'ancien musée des Arts et traditions populaires, avenue du Mahatma-Gandhi. Elle prend acte de la reprise de ce projet longtemps mis en attente et maintient ses résolutions des 28 juin et 23 novembre 2017. Convaincue de la nécessité de retrouver les qualités du bâtiment originel de Jean Dubuisson, elle demande à entrer en discussion avec les porteurs du projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Centre d'archives de l'I.F.A. : 224 lfa 525, 526, 1003/5 et 3063.
- Élise Guillerm, *Jean Dubuisson*, Paris, Éd. du Patrimoine, 2011.
- Élise Guillerm, « Le musée des Arts et Traditions populaires : la naissance d'une muséologie moderne », *AMC*, n° 214, avril 2012, p. 77-86.

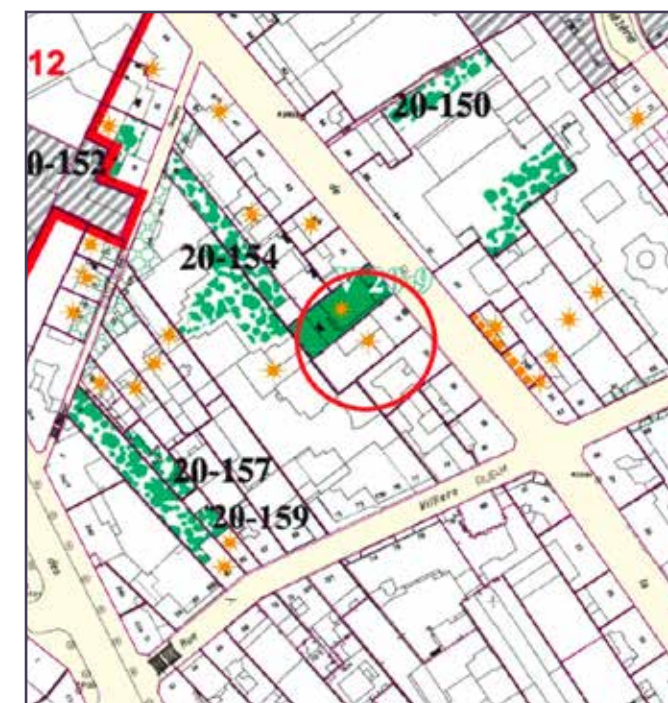
37, rue de la Chine (20^e arr.)

SUIVI DE RÉOLUTION

Surélévation d'un immeuble de 1922

Pétitionnaire : M. PAGET-DOMET Fabrice
VPF AIGOREP
PC 075 120 21 V0060
Dossier déposé le 08/10/2021
Fin du délai d'instruction le 07/05/2022

« Surélévation d'un immeuble, création d'un volume de circulation verticale, réaménagement intérieur, ravalement des façades et réaffectation des espaces extérieurs, avec démolitions partielles.
Surface créée : 252,61 m². Surface supprimée : 32,07 m². »



Extrait du P.L.U.



Cadastré municipal avec indication de la parcelle en 1891.



Prise de vue aérienne de 1934.



Vue actuelle depuis la rue de la Chine.



Vue actuelle et vue d'insertion du projet présenté en mars 2022 (© AR Architectes & JP Richard).



Vue d'insertion du nouveau projet depuis la rue (© AR Architectes & JP Richard).



Vue d'insertion aérienne du projet présenté en mars 2022 (© AR Architectes & JP Richard).



Vue d'insertion aérienne du nouveau projet (© AR Architectes & JP Richard).

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 29 mars 2022 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2022 à l'Hôtel de Ville et en visio-conférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de l'immeuble du 37, rue de la Chine. Elle s'oppose fermement à ce projet qui, fondé sur le mimétisme, constitue un leurre, joue sur une fausse insertion paysagère, tout en brouillant irrémédiablement la lecture de l'édifice ».

PRÉSENTATION

À la fin du XIX^e siècle, la parcelle correspondant au 37, rue de la Chine n'est bâtie qu'au fond et un grand jardin prend place jusqu'à la voie, comme c'était fréquent à l'époque dans ce quartier (Père Lachaise) du XX^e arrondissement, encore peu construit : il s'agit d'un bâtiment à R+1, propriété de mademoiselle Bucher, datant de 1875 selon le casier sanitaire. L'espace libre devant l'habitation est progressivement occupé par des magasins et une écurie.

À partir de 1911, un certain Monsieur Michon devient pro-

priétaire de la parcelle et, la même année, un permis de construire est déposé par l'architecte Émile Benoist pour la construction d'un immeuble de 7 étages, qui n'a jamais été réalisé. En 1922, un permis de construire est signé par l'architecte E. Faure : il s'agit d'un immeuble comportant un rez-de-chaussée et 2 étages, donnant sur la rue, construit par l'entreprise Bourrat, comme l'indiquent les signatures en façade.

La partie arrière de la parcelle est probablement reconstruite quelques années plus tard, au vu de la configuration observable dans la vue aérienne de 1934 et conforme à la vue actuelle. En 1970, un projet propose de modifier la couverture à double pente de cet immeuble, pour accueillir un cabinet médical ; ce redressement de combles aurait effectivement donné lieu à une surélévation avec toit-terrasse, prévoyant, outre la démolition de la couverture, de la charpente et des souches de cheminées d'origine, la réalisation des murs de façade et de baies. Ce projet n'a pas été réalisé ; en revanche, à une date inconnue mais vraisemblablement à la même période, deux larges lucarnes, comportant chacune deux baies, ont été réalisées côté rue. Leurs proportions et le manque d'alignement avec les travées de la façade en font des éléments clairement ajoutés, où toutefois un traitement en bichromie a été mis en place dans le but de

s'harmoniser à l'existant.

La spécificité de cet immeuble réside précisément dans le choix d'une bichromie accentuée entre le rouge de la brique et le blanc de l'enduit au R+1 et R+2, selon une trame où les larges bandes horizontales de brique croisent les encadrements verticaux, en légère saillie, des baies. Ce jeu de couleur et de matière est également présent au R+2 dans les arcs plats des fenêtres, en brique mais avec clés en pierre sculptée.

La CVP a émis une résolution lors de la séance de mars 2022, en se prononçant contre le projet de surélévation fondé sur un principe de mimétisme. Dans les mêmes jours, les pétitionnaires ont déposé des pièces modificatives envisageant la même surélévation (jusqu'au R+5, dont le dernier niveau en retrait) selon un traitement de façade différent des niveaux existants : pour l'élévation sur rue, ils prévoient des briques dans une teinte grisée - suggérée par l'immeuble voisin.

Cette proposition de surélévation tendait à écraser l'existant avec l'ouverture des baies du R+3 en correspondance de la corniche du bâtiment.

Une nouvelle version du projet, aujourd'hui présentée aux membres pour avis, a été déposée depuis pour respecter la corniche existante, entraînant une rehausse de

la surélévation qui atteindrait ainsi le même faîtage que le bâtiment mitoyen. Le dernier niveau serait quant à lui traité également en brique en teinte grisée et il s'agirait d'un étage carré avec toit-terrasse accessible, la solution avec brisis en zinc et toit-terrasse intégré selon un profil atypique étant écartée. D'autres modifications sont prévues à l'arrière, avec la suppression des balcons et de la cage d'escalier vitrée, ainsi qu'un traitement enduit sur ITE pour les façades donnant sur cour.

DISCUSSION

Selon Paul Chemetov, cette surélévation de trois étages conduit à un nivellement par le haut de la silhouette, qui est tout à fait regrettable. Le mimétisme proposé d'un parement en briques est contestable, le zinc paraîtrait plus approprié.

RÉSOLUTION

Pas de levée d'opposition.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 2032 ; 3589W 493 ; DQ 18 1156 ; DQ18 1968.

8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18^e arr.)



Vue depuis l'angle des deux rues en 2011.



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Vue actuelle depuis la rue de la Guadeloupe.

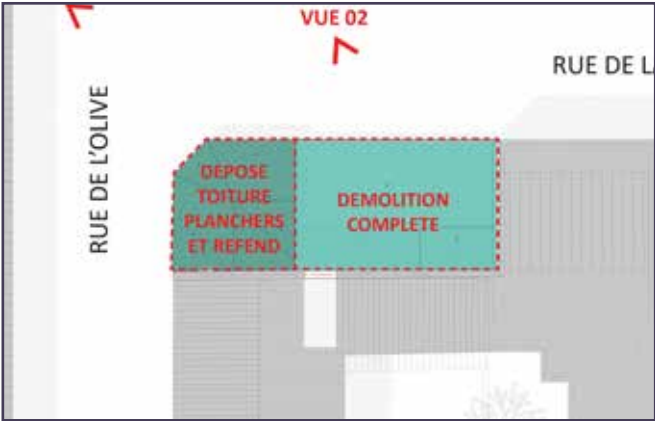
PC 075 118 19 V0031 M01
Dossier déposé le 02/08/2021
Fin du délai d'instruction le 05/08/2022
« Construction d'une résidence hôtelière et d'un restaurant R+6 sur 2 niveaux de sous-sol.
Surface créée : 749 m² ; surface supprimée : 225m². »
Demande de permis modificatif au permis PC 075 118 19 V0031 portant sur : « Démolition totale exceptées deux façades - Modification d'aspect extérieur - Mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité handicapé - Création d'un niveau de sous-sol supplémentaire. »

Observation du DHAAP : « Rapport sans avis »
Lors de la séance plénière de novembre 2021, la Commission du Vieux Paris a pris connaissance du signalement concernant le chantier de la maison d'angle des 8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe, et s'était ainsi exprimé : « (...) Cette adresse a donné lieu à plusieurs résolutions de la part de la Commission, qui a toujours exprimé son souhait de voir conservé le bâtiment dans sa totalité. Elle proteste énergiquement devant la démolition presque complète de la maison, dont ne restent actuellement que les murs de façade ; elle exige que des explications soient données par le pétitionnaire et attend que les constructeurs assument les conséquences de cette tromperie ».

La nouvelle consultation lancée par la DU, ainsi qu'une visioconférence organisée avec le secrétaire général de la Commission et le chef du DHAAP, constituent une réponse à la demande de la résolution de la Commission du Vieux Paris : des motivations d'ordre structurel seraient à la base des interventions qui ont porté à une préservation minimale de la maison d'angle, avec la démolition de sa toiture (prévue par le projet de surélévation), mais aussi des planchers et du mur de refends, considérés en mauvais état général. En particulier, les deux planchers en fer auraient présenté une corrosion avancée susceptible de compromettre leur capacité portante ; ils n'auraient pas pu reprendre les charges de la superstructure en bois de la surélévation. Quant au mur de refend, si les briques étaient en bon état, il semble que le linteau métallique - utilisé pour créer une ouverture au rez-de-chaussée - présentait un état de corrosion qui aurait pu endommager la stabilité du mur ; là



Vue des bâtiments à démolir (© Public Architecte).



Plan masse des éléments à démolir (© Public Architecte).



Plan de niveaux des éléments à démolir (© Public Architecte).



Vue d'insertion du projet dans son environnement (© Public Architecte).

encore, il n'était pas en capacité de reprendre les efforts de la nouvelle construction à superposer. Le même défaut structurel concerne les deux façades subsistantes mais, afin d'en assurer la préservation, il est prévu qu'elles soient doublées par une superstructure de renforcement indépendante intérieure. Une modification concerne le deuxième sous-sol, qui aurait une surface inférieure à celle prévue dans les pièces initiales. Le DHAAP donne communication aux membres et prend acte des explications reçues par ce rapport sans avis.

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerclet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Irène Basilis, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »